

Travaux

**Intentions de la Municipalité
pour la révision du plan directeur communal**

Demande de crédit d'étude

Réponse au postulat de Mme Florence Germond et de M. Philippe Mivelaz

Réponse au postulat de M. Nicolas Gillard et Mme Isabelle Truan

Réponse au postulat de M. Laurent Guidetti

Réponse au postulat de Mme Isabelle Truan

Rapport-préavis N° 2010/64

Lausanne, le 15 décembre 2010

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour but d'exposer les intentions de la Municipalité concernant la révision du plan directeur communal. Il s'attache plus particulièrement à :

- décrire l'évolution de la conjoncture qui nécessite une révision du plan directeur communal de 1996, selon le délai fixé par la loi cantonale ;
- rappeler le contexte légal et de planification à respecter ;
- présenter un bilan synthétique du plan directeur communal de 1996 (population, emplois, options d'aménagement) ;
- proposer un concept général de révision : après une période fertile en innovations, il s'agit de renforcer la transversalité et la cohésion des politiques territoriales en rassemblant l'action des services municipaux sur un petit nombre d'objectifs stratégiques fédérateurs ;
- proposer une méthode de révision en trois approches : une démarche thématique par ateliers transversaux ; une démarche territoriale sur les capacités d'accueil du territoire communal ; une démarche opérationnelle de fiches actions transversales fixant les ambitions de Lausanne pour les dix à quinze ans à venir ;
- proposer une organisation politique et technique pour piloter le processus de révision ;
- indiquer les dispositions prévues pour l'information et la participation de la population ;
- donner les grandes lignes de la démarche, programmée sur trois ans, dont deux ans pour l'élaboration et un an pour l'approbation ;
- répondre à quatre postulats concernant la question de la densification.

Comme son intitulé l'annonce, ce rapport-préavis ne tente pas de préjuger des résultats du processus de révision, mais vise à l'organiser. Depuis le plan directeur communal de 1996, d'importants progrès ont été réalisés en matière de développement durable, de rayonnement métropolitain et de démarches participatives : pour stabiliser ces acquis et les rendre durables, il est proposé d'impliquer les services communaux dans la production d'un cadre stratégique transversal, propre à renforcer la cohésion et l'efficacité des politiques territoriales.

Le processus de révision est programmé sur deux ans, auxquels s'ajoute une année pour la consultation publique et l'adoption du plan directeur communal. Une demande d'un crédit de 1'200'000.- francs est présentée pour les frais d'études qui, du fait de la disponibilité actuelle des ressources des services communaux, de la volonté de progresser rapidement dans cette révision et de profiter d'apports nouveaux, feront pour l'essentiel l'objet de mandats extérieurs. Un compte d'attente de 350'000.- francs a déjà été ouvert par décision municipale du 21 septembre 2006.

Table des matières

1. Objet du préavis.....	1
2. Historique.....	5
2.1. Historique.....	5
2.2. Le contexte légal.....	5
2.3. Le plan directeur cantonal.....	6
2.4. Le projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM).....	6
2.5. Les documents d'urbanisme de Lausanne.....	7
2.6. Synthèse.....	7
3. Bilan du plan directeur communal de 1996.....	8
3.1. Population et emplois.....	8
3.2. Intentions et mesures programmées.....	9
4. Révision du plan directeur communal.....	9
4.1. Concept : renforcer la cohésion des politiques territoriales	10 10
4.2. Méthode : trois démarches parallèles.....	11
4.2.1. Démarche thématique : ateliers transversaux.....	11
4.2.2. Démarche territoriale : état des lieux et programmation urbaine.....	12
4.2.3. Démarche opérationnelle : fiches actions.....	13
5. Organisation.....	13
5.1. Organisation politique et technique.....	13
5.2. Information et participation de la population.....	14
6. Procédure.....	15
6.1. Lancement.....	15
6.2. Démarche de planification.....	15
7. Réponse à quatre postulats.....	16

7.1. Réponse au postulat de Mme Florence Germond et de M. Philippe Mivelaz « Pour un plan de densification durable et de qualité »	16
7.2. Réponse au postulat de M. Nicolas Gillard et de Mme Isabelle Truan « Densifions les logements vers le haut ».....	17
7.3. Réponse au postulat de M. Laurent Guidetti « Densifions la ville efficacement et durablement ».....	17
7.4. Réponse au postulat de Mme Isabelle Truan « Densification urbaine un tout (pour une seule commission et donc un seul préavis traitant plusieurs postulats et motions demandant la densification) »	17
8. Crédit d'étude.....	18
9. Conclusions.....	19
10. Annexe 1 : Bilan du Plan directeur communal de 1996.....	20
10.1. Développement urbain.....	21
10.2. Gestion du domaine construit.....	24
10.3. Protection du patrimoine.....	28
10.4. Logement.....	28
10.5. Equipements publics : culture, enseignement, secteur sanitaire et vie sociale.....	29
10.6. Equipements sportifs et espaces de détente.....	31
10.7. Equipements techniques.....	36
10.8. Economie.....	40
10.9. Qualité de l'air.....	44
10.10. Lutte contre le bruit.....	44
10.11. Milieu naturel.....	45
10.12. Accessibilité et mobilité.....	46

2. Historique

2.1. Historique

En 1911 et 1942, la Ville de Lausanne avait élaboré des « *plans directeurs d'extension* ». Après deux tentatives de planification intégrée à l'échelon de la région lausannoise (plan directeur de 1973 et projet de plan directeur de 1986), elle s'est dotée de son premier plan directeur communal en 1996.

Suivant la voie du développement durable (Rapport Bruntland 1987, Sommet de Rio 1992), ce document préconisait un renforcement des logements, des emplois et des équipements, une mobilité faisant une plus large part aux transports publics et aux mobilités douces et des aménagements de qualité pour le patrimoine, les espaces publics et les espaces verts. Ce faisant, il anticipait nombre de planifications ultérieures du canton et de l'agglomération.

Le plan directeur communal de 1996 a fonctionné comme document de référence pour la conduite de l'urbanisme lausannois et pour l'élaboration du plan général d'affectation (PGA), approuvé en 2006.

Depuis 1996, la conjoncture de la Ville de Lausanne a évolué sous l'effet de quatre facteurs principaux :

- la croissance démographique des dernières années a non seulement comblé les pertes d'habitants des années 70-80, mais se poursuit à un rythme accéléré ; pour leur part, les emplois évoluent peu en nombre, mais beaucoup en nature (spécialisation des services, économie des savoirs) ;
- la position de « ville centre » de Lausanne a été confirmée par la nouvelle Constitution vaudoise (2003), le plan directeur cantonal (2006) et le projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM), qui structurent ses relations avec le canton et avec les communes voisines ;
- le développement durable est devenu une finalité incontestée à tous les échelons de la vie publique et privée (Confédération, Canton, groupes de communes, communes, quartiers, associations, individus) ;
- dès 2000, les démarches Agenda 21 et Quartiers 21 ont réalisé des démarches participatives approfondies, allant dans le sens d'un resserrement des liens avec la population, et suscité le lancement d'actions municipales innovantes, répondant aux demandes exprimées.

Dans ce contexte, le plan directeur communal de 1996 a perdu sa capacité d'impulser et de mettre en cohérence les actions municipales. Comme prévu par la loi cantonale, il convient de le réviser.

- *LATC art. 30 al.1 - Les plans directeurs sont réexaminés tous les quinze ans au moins ; de plus, lorsque les circonstances l'exigent, ils sont tenus à jour et adaptés.*
- *RLATC art 10 al.1 - Les plans directeurs sont réexaminés et mis à jour, notamment lorsque : a. les données de base se sont sensiblement modifiées ; b. des besoins nouveaux apparaissent ; c. les dispositions légales sont modifiées ; d. les dispositions d'un nouveau plan d'aménagement approuvé influent sur les mesures prévues par le plan directeur.*

2.2. Le contexte légal

La loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) institue la notion de « plan directeur cantonal » (art. 6 à 12) : ce document, approuvé par le Conseil fédéral, lie toutes les autorités (LATC art. 31 al.1), en particulier les communes. Les autres plans directeurs, régionaux, communaux et localisés, sont

approuvés par le Conseil d'Etat : leur statut est celui de « *plans d'intention servant de référence et d'instrument de travail pour les autorités cantonales et communales.* » (LATC art. 31 al.2).

La loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) définit d'abord la notion de « plan directeur » en général.

- *LATC art. 25 - Objectifs*

1 Les plans directeurs ont pour but d'assurer un aménagement continu et cohérent du territoire.

2 Ils fixent dans les grandes lignes les objectifs à atteindre, compte tenu du développement souhaité et de l'évolution des besoins individuels et collectifs.

3 Ils indiquent la façon de coordonner les activités qui ont des effets sur l'organisation du territoire.

4 Ils fixent le programme des priorités et les mesures à prendre pour son exécution.

Les plans directeurs sont soumis à un examen préalable cantonal, à une consultation publique (LATC art. 28a), puis adoptés par les conseils communaux ou généraux, enfin approuvés par le Conseil d'Etat (LATC art. 29a).

Les articles 35 à 38 LATC apportent des précisions sur le plan directeur communal (but, contenus, élaboration, obligation d'établir).

2.3. Le plan directeur cantonal

Le plan directeur cantonal, en vigueur depuis le 1er août 2008, organise les conditions d'un développement durable du canton. Il prévoit une croissance de +100'000 habitants à l'horizon 2020 : étant donné la croissance observée ces dernières années, cette prospective est en cours de révision à la hausse.

Sa stratégie générale vise à lutter contre l'étalement urbain en concentrant le développement dans des « centres » bien desservis par les transports publics et les mobilités douces, de façon à préserver les espaces agricoles et naturels. Ainsi, la mesure B11 « *a pour objectif de renforcer la vitalité des centres des villes et des bourgs sur l'ensemble du territoire cantonal en créant des noyaux dynamiques disposant de services et d'équipements de niveau régional ou suprarégional attractifs et d'un bassin de clientèle de proximité suffisant. Pour cette raison, la localisation des nouvelles zones à bâtir y est encouragée, ainsi qu'une densité adaptée à un centre-ville.* »¹

Lausanne ne fait pas l'objet d'un chapitre particulier, mais est citée au chapitre des « centres cantonaux » parmi les communes de l'agglomération Lausanne-Morges.

2.4. Le projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM)

La Ville de Lausanne est l'un des partenaires de la convention de mise en oeuvre commune du projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) du 22 février 2007, également signée par 26 communes, par deux associations régionales et par le canton.

Le projet d'agglomération Lausanne-Morges, au sens de la politique des agglomérations de la Confédération, organise l'accueil de 40'000 habitants et 30'000 emplois nouveaux d'ici 2020 dans un périmètre

¹ Plan directeur cantonal, volume 2, p. 59

d'urbanisation compacte, très bien desservi par les transports publics et les mobilités douces, irrigué par un réseau d'espaces verts et paysagers reliant les quartiers urbains entre eux et à la campagne proche.

Lausanne en est le centre principal et concentre environ 40 % de la population et 50 % des emplois de l'agglomération (qui représente elle-même environ 50 % de la population et 60 % des emplois du canton). Les autres centres identifiés de l'agglomération sont Morges, Renens et Pully.

Déposé en décembre 2007, le projet d'agglomération Lausanne-Morges a été favorablement reçu par la Confédération. La démarche a valu au canton de recevoir en 2007 un soutien fédéral de 250 millions de francs pour des mesures urgentes (gare de Malley, m2, réseau tl), puis un engagement de 629 millions de francs pour des mesures d'infrastructures 2011-2014. Un projet d'agglomération de 2e génération est en préparation pour fin 2011 ; il sollicitera un soutien financier fédéral pour un nouveau train de mesures à concrétiser en 2015-2018.

2.5. Les documents d'urbanisme de Lausanne

Approuvé par le Conseil d'Etat le 24 janvier 1996, le plan directeur communal avait déjà placé l'urbanisme lausannois dans la perspective du développement durable. Cette orientation a été largement confirmée et amplifiée les années suivantes, notamment avec les démarches participatives Agenda 21 et Quartiers 21.

Le plan général d'affectation (PGA), opposable aux tiers, a suivi la même orientation. Son règlement a été adopté le 26 juin 2006, soit dix ans après le plan directeur communal.

L'une de ses ambitions était d'adapter et de clarifier les règles générales d'urbanisme, de façon à réduire le nombre de plans particuliers (en 2005, on comptait 640 plans partiels d'affectation). Mais la complexité du territoire lausannois a résisté à la simplification réglementaire : étant donné les tensions croissantes sur les sites et la multiplication des demandes locales, les projets ont continué à nécessiter de nombreux plans partiels.

Outre ces documents d'urbanisme, la Ville de Lausanne a lancé de nombreux projets et actions fortement portés politiquement, s'inscrivant dans les perspectives du développement durable et de la métropolisation. La réussite de ces entreprises permettait à la Municipalité de prévoir, dans son programme de législature d'octobre 2006, « *une véritable métamorphose de Lausanne, qui s'étalera sur deux ou trois législatures* ». Ce dynamisme se retrouve dans divers projets et programmes urbains réalisés et en cours, à la seule initiative de la Ville ou en partenariat, comme Agenda 21, le m2, « 3000 logements », l'agrandissement de Beaulieu, le pôle muséal et culturel de la halle CFF, etc.

2.6. Synthèse

Les planifications cantonale, d'agglomération et communale se fondent sur le même socle d'objectifs généraux et d'orientations de base. Étant donné cette convergence, la révision du plan directeur communal n'a aucune difficulté à respecter la loi et à « *tenir compte des options cantonale et régionale de développement* » (LATC art. 35). Elle s'inscrit dans la continuité des actions antérieures en faveur du développement durable et de ses trois dimensions économique, sociale et environnementale.

Mais la démarche doit aller plus loin. Si les objectifs généraux font consensus, les opinions divergent souvent au niveau des moyens. C'est, par exemple, le cas des objectifs généraux de densification et de mixité : sur le principe, tout le monde est d'accord ; mais dans les faits, sur des terrains précis, les désaccords sont nombreux et ne peuvent être surmontés que par des projets de compromis, ne contribuant que faiblement aux objectifs visés.

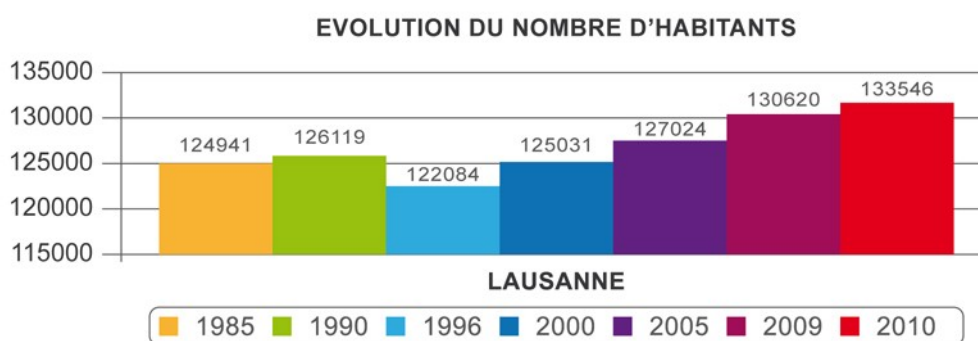
La révision du plan directeur communal doit dépasser le stade des objectifs et préciser de manière réaliste dans quelle mesure la Ville de Lausanne entend les concrétiser, étant donné les moyens dont elle dispose et qu'elle est prête à engager pour les dix à quinze ans à venir.

3. Bilan du plan directeur communal de 1996

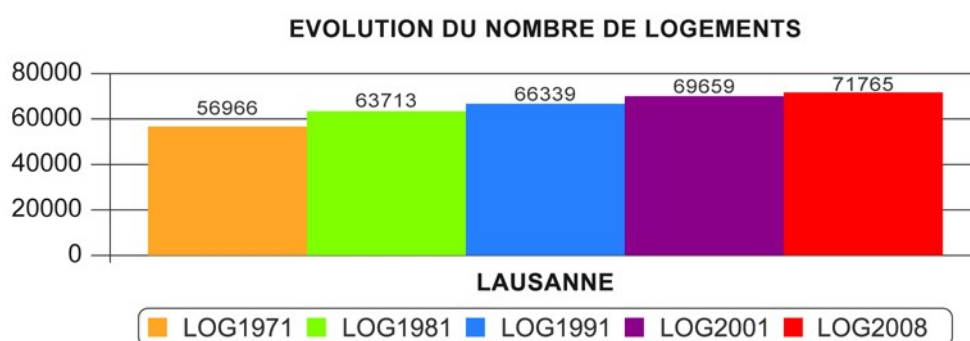
Un bilan détaillé du plan directeur communal de 1996 a été réalisé (voir au chapitre 10, annexe). Il permet de saisir les avancées réalisées, mais aussi les problèmes récurrents et les défis nouveaux à relever.

3.1. Population et emplois

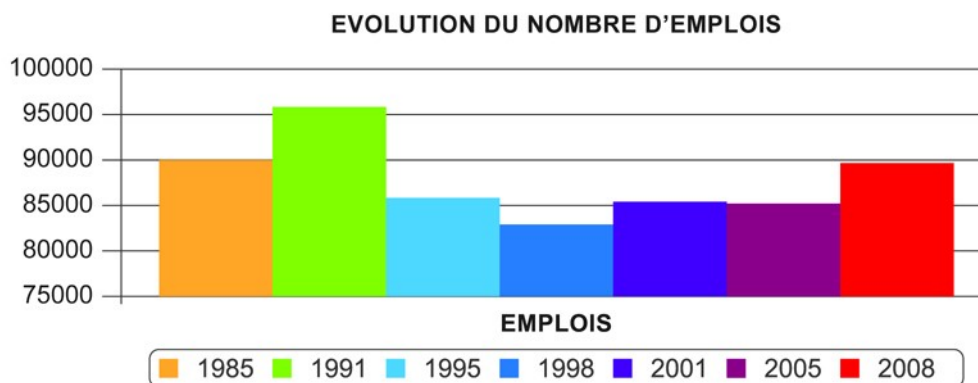
En 1996, la population lausannoise était au plus bas : en six ans, Lausanne avait perdu plus de 4'000 habitants. La tendance s'est inversée les années suivantes, la population retrouvant son niveau de 1990 en 2005 (127'000 habitants), puis continuant à augmenter pour dépasser les 133'500 habitants en 2010 (+9.3 % entre 1996 et 2010).



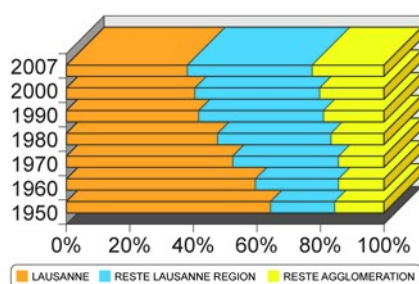
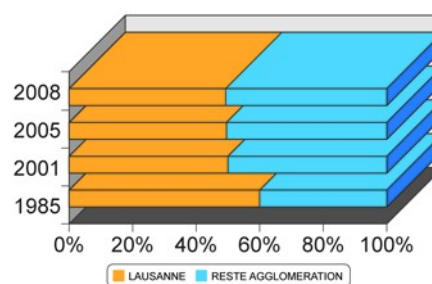
Ces mouvements démographiques se sont produits dans un parc de logements relativement stable, moyennant des variations sensibles des taux d'occupation. Après le boom de la construction des années 1971-1981, il s'est construit ces dernières années, en moyenne, 300 logements par an (0.4 %) sur le territoire communal.



De même, après la croissance économique des décennies précédentes, Lausanne avait perdu plus de 13'000 emplois entre 1991 et 1998. À partir de 2001, le niveau d'activité s'est d'abord stabilisé, puis a retrouvé celui de 1985, avec 89'700 emplois lors du dernier recensement des entreprises en septembre 2008. La tendance est à une nette spécialisation des services sur le territoire communal.



Comme toutes les villes centres, Lausanne tend à perdre en poids relatif par rapport à la croissance rapide de la couronne de l'agglomération, en particulier à l'ouest. En 1950, elle concentrait 60 % des habitants et 60 % des emplois de l'agglomération : en 2000, elle n'abrite plus que 40 % des habitants et 50 % des emplois.

EVOLUTION DU NOMBRE D'HABITANTS**EVOLUTION DU NOMBRE D'EMPLOIS**

3.2. Intentions et mesures programmées

Un bilan systématique des 151 options d'aménagement planifiées par le plan directeur communal de 1996 fait apparaître un taux de concrétisation de près de 80 %. Près de 10 % des options ont été abandonnées, les 10 % restants étant reconduites, avec des objectifs modifiés ou non (voir chapitre 10 annexe). Il faut cependant noter que des projets déjà initiés avaient été repris dans le plan directeur.

4. Révision du plan directeur communal

Cette révision du plan directeur communal intervient dans une conjoncture très différente de celle de 1996. Des actions vigoureuses ont été conduites avec succès et lèguent des acquis incontestables, mais aussi de nouveaux défis. Les objectifs généraux de l'action publique sont devenus largement consensuels, mais leur mise en oeuvre bute contre des difficultés persistantes (la densification, par exemple). La croissance urbaine est très soutenue, mais les capacités d'accueil du territoire tendent à toucher à leurs limites. De nombreuses initiatives riches d'avenir ont été lancées, mais dans un contexte de limitations financières et spatiales qui tendent à se resserrer.

Le concept et la méthode proposés répondent à cette conjoncture. La révision du plan directeur communal s'inscrit dans la continuité des politiques publiques antérieures. Afin que les objectifs visés et les projets engagés produisent les effets recherchés dans la durée, un cadre stratégique transversal doit renforcer la cohésion et l'efficacité des politiques territoriales de la commune.

4.1. Concept : renforcer la cohésion des politiques territoriales

Le plan directeur communal de 1996 était une planification « descendante ». Une structure d'objectifs nouveaux a été élaborée, allant dans le sens du développement durable, pour orienter, inspirer et coordonner les politiques territoriales. L'accent était mis sur les objectifs (principes, options d'aménagement), non sur les moyens. Document de référence puissant, ce plan s'est avéré inégal au niveau opérationnel – par exemple, l'objectif de densification n'a pu se concrétiser au rythme prévu.

A partir des années 2000, les démarches Agenda 21 et Quartiers 21 ont conduit le mouvement inverse d'une planification « ascendante ». Des démarches participatives approfondies ont fait « remonter » des demandes d'habitants et d'activités allant dans le sens du développement durable. Conduites dans un cadre spécifique et financées par un fonds communal du développement durable, elles ont renouvelé les relations entre autorités, population et milieux de l'économie. De nombreuses mesures conçues dans ce cadre ont été réalisées et sont en cours. La sortie du préavis « bilan de l'Agenda 21 » est prévue au printemps 2010.

Ces deux mouvements complémentaires – planification descendante, puis ascendante – lèguent un héritage solide : aujourd'hui, les objectifs du développement durable sont incontestés et de nombreuses mesures sont engagées. Il reste à intégrer ces innovations dans la durée. Le temps des démarches volontaristes et des expériences multiples doit être suivi d'un temps de structuration de l'action publique, consacré à la mise au point d'équilibres durables entre objectifs et moyens, à la transversalité entre les services communaux et à la lisibilité de l'action publique pour le citoyen.

D'autre part, des projets forts (m2, tl, projets à l'ouest et au nord, etc.) ont engagé une évolution spectaculaire de Lausanne, qui lui permet à bon droit de se présenter aujourd'hui comme une « ville verte » et « petite métropole durable » au rayonnement international, non seulement dans le domaine du sport (« Capitale olympique »), mais aussi dans ceux de l'éducation et de la recherche, du tourisme, de la culture et des arts, de la santé, du développement durable et de la qualité de la vie.

Cette créativité permet à Lausanne d'assumer pleinement sa place de « ville centre durable » de l'agglomération Lausanne-Morges, de capitale du canton et de deuxième pôle urbain de l'Arc lémanique. Pour maintenir ce haut niveau de créativité dans la durée, il faut équilibrer les ressources et les dépenses, fixer des priorités, veiller aux conditions-cadres des dynamiques urbaines à tous les échelons concernés (des équipements majeurs aux structures émergentes, en passant par les équipements de quartier).

Cohérence, durabilité, équilibre des moyens et des fins : la révision du plan directeur communal de Lausanne offre un cadre adéquat pour conduire de telles réflexions d'ensemble. Son concept général est le renforcement de la cohésion des politiques territoriales : une démarche transversale fédérant les services communaux doit permettre de resserrer les complémentarités entre les divers volets de l'action publique, en les référant à un cadre stratégique structurant à l'horizon de dix à quinze ans.

Les résultats escomptés sont :

- cohérence et lisibilité, en clarifiant les ambitions des politiques communales et les moyens utilisés ;
- convergence et transversalité, en décloisonnant les lignes d'action communales, en multipliant les mises en commun de moyens, en cultivant les complémentarités ;
- efficacité et pragmatisme, en maintenant et améliorant les prestations dans un contexte de limitation croissante des moyens financiers et des disponibilités spatiales.

4.2. Méthode : trois démarches parallèles

Instrument de cohésion, le processus de révision implique prioritairement les organes de l'administration communale. Il reconnaît la valeur de leurs finalités et de leurs actions, de même que la qualité des relations qu'ils entretiennent avec leurs partenaires et avec la population. Sa méthode consiste à organiser une réflexion partagée entre ces organes afin d'identifier les enjeux déterminants, de repérer les leviers d'action utilisables et de formuler les objectifs stratégiques transversaux à poursuivre pour les dix à quinze ans à venir.

Le processus s'appuiera sur les acquis des démarches participatives approfondies conduites pour Agenda 21, Quartiers 21 et Métamorphose, qui sont suffisamment récentes pour alimenter la réflexion prospective à l'horizon 2025. Il utilisera les outils d'information et de concertation élaborés en ces occasions et satisfera, bien entendu, aux exigences légales d'information et de participation (LAT art. 4, LATC art. 28 et suivants, voir chapitre 5.2.).

Plus précisément, la méthode de révision mobilise trois démarches parallèles : thématique, territoriale et opérationnelle.

4.2.1. Démarche thématique : ateliers transversaux

La démarche thématique organise la rencontre des responsables des politiques communales sur des thèmes transversaux, impliquant les trois dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable. Le résultat attendu est la production d'objectifs stratégiques transversaux, autant que possible quantifiés – par exemple, il faudra non seulement réaffirmer la volonté de construire des logements et d'accueillir des emplois, mais préciser combien de logements et de surfaces d'activités (et de quels types) Lausanne s'engage à produire d'ici 2025, étant donné les contraintes du territoire communal et par rapport aux perspectives et aux rythmes de production des autres communes, de l'agglomération et du canton.

Au terme de cette démarche seront analysées la potentialité et l'adéquation de définir une ambition porteuse pour Lausanne.

Sept thèmes sont identifiés, qui donneront lieu à sept ateliers transversaux impliquant les services communaux concernés, la commission consultative d'urbanisme et des transports (CCUT) et les principaux acteurs urbains concernés. Des éclairages pourront être apportés par des experts. Leurs contenus sont brièvement évoqués ci-dessous, sans préjuger des objectifs stratégiques qui seront produits à l'issue de chaque réflexion.

- Population et emplois

Les données disponibles sur la population, les logements, les emplois, les diverses branches d'activités, les capacités d'accueil et l'assiette fiscale seront confrontées aux options politiques de développement de Lausanne et de l'agglomération. La réflexion produira des objectifs stratégiques chiffrés fixant une prospective de référence pour 10 à 15 ans.

- Rayonnement international

Jusqu'où sera-t-il possible d'entretenir et de renforcer les atouts de niveau métropolitain, qui assurent le rayonnement international de Lausanne (fédérations sportives, formation et recherche, sièges de multinationales, tourisme, culture, etc.) ? L'atelier aura pour but de fixer une ambition précise pour les 10 à 15 ans à venir.

- Ville centre

La position de coeur d'agglomération implique des bénéfices et des coûts : un réexamen est nécessaire pour rééquilibrer les relations de Lausanne avec sa région, notamment avec les communes et les groupes de communes voisines. L'atelier identifiera les enjeux critiques et déterminera des objectifs stratégiques précis, notamment en matière de transports, de logements et d'équipements.

- Vie et mobilité urbaines

Rançon du succès, la pression croissante sur le territoire communal fait monter les prix fonciers et immobiliers : comment maintenir des quartiers mixtes, des espaces publics et de verdure de qualité, des équipements et des lieux adaptés aux diverses formes de créativité métropolitaine, aux diverses catégories de population et groupes d'âges ? Quel type de mobilité développer et quelle qualité de desserte des quartiers offrir ? L'atelier repèrera les leviers d'action disponibles et les stratégies à mettre en place.

- Patrimoine construit et naturel

Le patrimoine urbain exceptionnel de Lausanne est un facteur d'attractivité et de cadre de vie essentiel : jusqu'où sera-t-il nécessaire de compléter les mesures de protection et de valorisation du bâti, des espaces verts et de la nature, compte tenu des besoins et des moyens disponibles ? L'atelier fixera des objectifs réalistes à l'horizon d'une dizaine d'années.

- Climat et énergie

À l'heure où toutes les villes d'Europe développent des plans climat-énergie, les politiques de mobilité, de production et de consommation d'énergie et de gestion des déchets de la Ville de Lausanne lui ont déjà valu plusieurs distinctions internationales. Comment continuer ? L'atelier identifiera les lignes d'action à approfondir pour les 10 à 15 prochaines années.

- Intégration sociale et citoyenneté

Ville centre, Lausanne abrite des populations très diverses par leur origine, leur fortune et leur culture, qui sont une de ses richesses et dont elle doit assurer la cohabitation harmonieuse. Comment associer les habitants au développement de la ville ? Comment répondre aux problématiques d'intégration sociale dans l'espace urbain ? Des objectifs clairs sur les espaces publics, les équipements, les ambiances et les temps de la ville fédéreront les actions des divers services concernés.

4.2.2. Démarche territoriale : état des lieux et programmation urbaine

Sous l'effet de la croissance, du desserrement, des grands et des petits projets, les capacités d'accueil du territoire communal diminuent et la compétition pour l'espace est de plus en plus vive. En particulier, les espoirs mis dans une densification des quartiers existants ne se concrétisent que très lentement.

Comment mesurer les marges de développement territorial et, surtout, comment les élargir, pour continuer à profiter des bénéfices de la croissance comme on a pu l'observer ces dernières années ? Une étude de base croisera trois types de données :

- capacités d'accueil à 15 ans selon différentes hypothèses, notamment construction en hauteur, sous l'éclairage des rythmes de densification observés les années passées dans les quartiers ;
- besoins en sites de développement, notamment tels qu'ils sont évalués par les services communaux ;

- leviers d'action imaginables pour élargir les marges de développement territorial, notamment possibilités d'extension en hauteur ou démarches foncières et réglementaires.

L'étude débouchera sur une programmation urbaine à 15 ans identifiant :

- les grands sites à enjeux et leur affectation ;
- la corrélation entre mobilité et urbanisation ;
- les potentiels diffus et les besoins à satisfaire localement ;
- les mesures foncières et réglementaires à mettre en place pour débloquer de nouvelles capacités de développement.

4.2.3. Démarche opérationnelle : fiches actions

Le plan directeur communal doit contenir non seulement des principes directeurs, mais aussi les mesures nécessaires pour les concrétiser (LATC art. 36).

Des fiches actions seront préparées en même temps que les ateliers thématiques et mises au point au fur et à mesure de l'avancement des objectifs stratégiques. Elles récapituleront les programmes transversaux prioritaires où devront converger les efforts des services communaux pour les 10 à 15 ans à venir.

5. Organisation

5.1. Organisation politique et technique

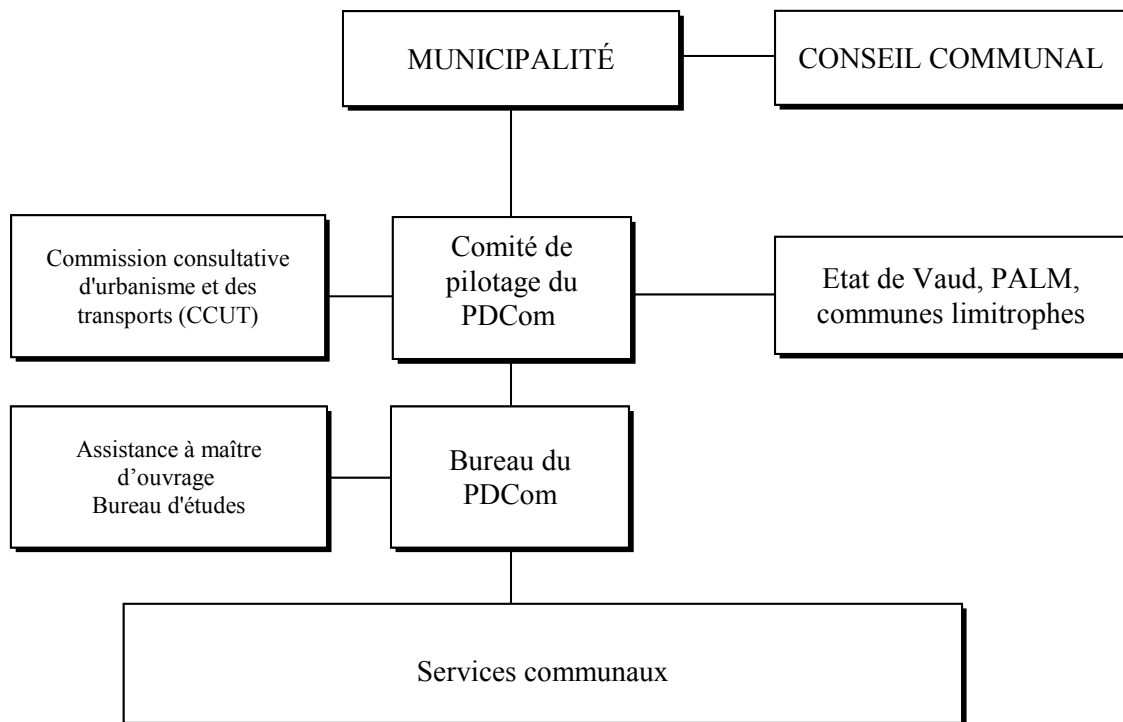
La révision du plan directeur communal s'appuie largement sur les structures existantes.

- La Municipalité assurera le pilotage politique.
- La Commission consultative d'urbanisme et des transports (CCUT), pourrait fonctionner comme organe de consultation et instance de débat des stratégies transversales au fur et à mesure de leur élaboration. A sa composition formée de membres des partis politiques et des principales associations, pourraient être adjoints des représentants d'autres groupements ou intérêts.
- Un comité de pilotage du plan directeur communal transversal, sous la présidence de deux conseillers municipaux, réunira un représentant de chaque direction. Il examinera les propositions élaborées par le bureau et les validera avant leur présentation à la Municipalité.
- Un bureau du plan directeur communal, dont le service d'urbanisme sera leader, organisera le processus, préparera les ateliers, pilotera les études et gèrera le calendrier. Il sera soutenu par des mandataires externes choisis sur appels d'offres :
 - une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage ;
 - un bureau d'études pluridisciplinaires.

Des mandats extérieurs ponctuels pourront être attribués sur des sujets bien circonscrits.

Les relations avec les services communaux seront établies sur la base d'une charte de transversalité, précisant la vision du développement de la ville, les missions, les objectifs, les valeurs et les termes de la collaboration.

La coordination avec l'Etat de Vaud, le projet d'agglomération Lausanne-Morges, les schémas directeurs lausannois et les communes limitrophes s'effectueront à l'échelon du comité de pilotage du plan directeur communal et de son bureau.



5.2. Information et participation de la population

La révision du plan directeur communal s'engage après plus de dix ans de démarches participatives approfondies, dont les résultats sont toujours valides et dont certaines se poursuivent en accompagnement de grands projets (Métamorphose) ou dans des quartiers (Vallon, Montelly). Reconnaissant la qualité des relations que les services communaux entretiennent avec la population, chacun dans son domaine d'action, le processus de révision entend capitaliser ces acquis dans une démarche transversale à l'administration, plutôt que d'initier une nouvelle démarche participative.

La démarche de révision n'en vise pas moins à ouvrir la réflexion à un large cercle d'acteurs politiques et techniques, conformément à l'usage aujourd'hui établi en matière d'aménagement (PPA, par exemple). Elle applique de manière largement connue les exigences légales sur l'information et la participation de la population.

- La commission consultative d'urbanisme et des transports (CCUT), où siègent des représentants des partis et des principales associations lausannoises, sera sollicitée comme première instance de débat des propositions. Elle bénéficiera d'un rôle majeur dans les différentes phases d'élaboration du plan directeur communal, grâce à des échanges réguliers avec le comité de pilotage.

- Les canaux d'information habituels de Lausanne (site internet, communiqués de presse, conférence de presse, etc.) seront mis au service de cette révision.
- Un site internet dédié permettra à toute personne intéressée d'accéder aux informations sur le lancement, le déroulement et l'aboutissement de la démarche de révision. La création d'un forum électronique est envisagée, mais reste à préciser.
- Une concertation élargie avec la population sera organisée sur la base d'une information et d'une exposition publiques, qui présenteront les projets d'objectifs stratégiques élaborés à la fin de la démarche de planification – sachant que, comme il est de règle, il appartiendra in fine à la Municipalité de se déterminer.
- Comme prévu par la loi (LATC, art. 28 et 28a), le projet de plan directeur communal révisé sera mis en consultation publique pendant trente jours, après l'examen préalable par le canton et avant d'être soumis au conseil communal.

6. Procédure

6.1. Lancement

Le lancement du processus décrit ci-dessus passera par une première séquence d'actions :

- formation du comité de pilotage du plan directeur communal et du bureau ;
- information et consultation de la commission consultative d'urbanisme et des transports ;
- premiers contacts formels avec les services et élaboration d'une charte de transversalité ;
- attribution d'un mandat sur appel d'offres à un assistant à maîtrise d'ouvrage d'une part, et d'autre part à un bureau d'étude pluridisciplinaire chargé d'assister le chef de projet pour la gestion du processus, la préparation des thèmes mis en discussion dans les ateliers transversaux, les études et la rédaction des synthèses ;
- préparation de démarches particulières, notamment premiers contacts avec le service cantonal de recherche et d'information statistiques (SCRIS) ;
- établissement d'un calendrier général et première information aux partenaires concernés et à la population.

6.2. Démarche de planification

La révision du plan directeur communal est planifiée sur une période de deux ans jusqu'à sa mise en consultation publique, puis d'un an encore jusqu'à son approbation. Le processus se décompose en quatre étapes.

Étape 1 (6 mois) : inventaires et calendrier détaillé

La première étape consistera à faire l'inventaire des données disponibles sur les sept thèmes transversaux, sur les capacités d'accueil du territoire communal et sur les lignes d'action stratégique des services. Parallèlement, un calendrier détaillé sera mis au point pour l'ensemble des organismes et des partenaires impliqués.

Étape 2 (12 mois) : objectifs stratégiques

Les trois démarches prévues seront conduites en parallèle : ateliers transversaux (démarche thématique), état des lieux et programmation urbaine (démarche territoriale), fiches actions (démarche opérationnelle). Les propositions stratégiques seront mises en débat au sein de la Commission consultative de l'urbanisme et des transports, puis validées par la Municipalité.

À la fin de cette étape, les objectifs stratégiques du plan directeur communal révisé seront prêts : ils feront l'objet d'une large information à la population, notamment par une exposition publique.

Étape 3 (estimation 6 mois) : synthèse et examen préalable

La synthèse des travaux fera l'objet d'une évaluation par la Commission consultative de l'urbanisme et des transports. Le document final constituera le projet du plan directeur communal. Il sera validé par la Municipalité.

Le projet du plan directeur communal sera soumis à la procédure cantonale d'examen préalable prévue par la loi, le canton disposant de trois mois pour faire part de ses observations (LATC, art. 28a).

Étape 4 (estimation 12 mois) : consultation publique et adoption

Le projet, adapté si nécessaire suite aux observations du canton, sera soumis à la consultation publique pendant 30 jours (LATC, art. 28).

Après traitement des observations et adaptation éventuelle du projet, la Municipalité présentera, par voie de préavis, le plan directeur communal au Conseil communal (LATC, art. 29a).

Après adoption par le Conseil communal, le projet sera soumis au Conseil d'Etat pour approbation (LATC, art. 29a).

7. Réponse à quatre postulats

Les réponses ci-après aux postulats et motion constituent des réponses de principe à la question fondamentale de la densification, qui sera un objet central de la révision du plan directeur communal. Des réponses complètes seront données dans le préavis d'adoption du futur plan directeur communal.

7.1. Réponse au postulat de Mme Florence Germond et de M. Philippe Mivelaz « Pour un plan de densification durable et de qualité »

Le 16 décembre 2005, les conseillers communaux Florence Germond et Philippe Mivelaz déposaient un postulat « Pour un plan de densification durable et de qualité ». Après avoir rappelé les avantages d'une densification, le document attirait l'attention sur les moyens de sa mise en oeuvre : il estimait que l'outil réglementaire du PGA était insuffisant et préconisait d'autres moyens.

La révision du plan directeur communal met également l'accent, non sur des objectifs aujourd'hui consensuels, mais sur les moyens de mise en oeuvre. La méthode proposée intègre les propositions du postulat :

- mesurer l'impact des nouvelles infrastructures de mobilité sur l'organisation du territoire et le marché immobilier : démarche thématique présentée sous 4.2.1. ;

- valoriser des friches et terrains encore libres, répartition des activités dans des sites moins favorables à l'habitat, densification près des gares et arrêts de transport public : démarche territoriale présentée sous 4.2.2. ;
- définir politique foncière de la Ville : démarche opérationnelle présentée sous 4.2.3.

7.2. Réponse au postulat de M. Nicolas Gillard et de Mme Isabelle Truan « Densifions les logements vers le haut »

Le 23 septembre 2008, les conseillers communaux Nicolas Gillard et Isabelle Truan déposaient un postulat intitulé « Densifions les logements vers le haut ». Ils regrettaient que l'hypothèse d'une élévation des gabarits des constructions n'ait pas été envisagée dans la révision du PGA et préconisaient « une étude approfondie des possibilités tant réglementaires qu'urbanistiques permettant une densification par le haut. »

La question des marges d'urbanisation disponibles sera au centre de la révision du plan directeur communal et notamment de la démarche territoriale présentée sous 4.2.2. L'élévation des gabarits réglementaires des constructions (modification du PGA) ou des projets dérogatoires (notamment tours) feront partie des hypothèses envisagées, dans le cadre d'une étude systématique et sur la base d'objectifs quantifiés sur les capacités d'accueil de la commune à l'horizon 2025, par rapport à celles des autres communes de l'agglomération Lausanne-Morges (démarche thématique présentée sous 4.2.1.).

7.3. Réponse au postulat de M. Laurent Guidetti « Densifions la ville efficacement et durablement »

Le 18 avril 2009, le conseiller communal Laurent Guidetti déposait un postulat intitulé « Densifions la ville efficacement et durablement ». Soulignant la gravité de la crise du logement, il prenait acte des projets lancés sur d'importants terrains propriétés de la commune, ainsi que du postulat Gillard-Truan en faveur d'une densification en hauteur, mais demandait que soient également étudiées les conditions d'une densification des quartiers faiblement bâtis. Posant « qu'il n'est pas soutenable de densifier les territoires déjà très denses », il déplorait que les dispositions réglementaires du PGA gênent la densification des zones de faible densité, au lieu de les encourager.

Ces questions seront au centre de la démarche territoriale présentée sous 4.2.2. Les données sur les densités et sur les règles d'urbanisme seront complétées par une évaluation des vitesses de mutation selon les types de quartiers. Les leviers d'action utilisables seront systématiquement recensés, de la modification des règles d'urbanisme à un processus d'incitation, en passant par l'action foncière communale (notamment droit d'emption).

7.4. Réponse au postulat de Mme Isabelle Truan « Densification urbaine un tout (pour une seule commission et donc un seul préavis traitant plusieurs postulats et motions demandant la densification) »

Le 27 avril 2010, la conseillère communale Isabelle Truan a déposé une motion intitulée « Densification urbaine un tout (Pour une seule commission et donc un seul préavis traitant plusieurs postulats et motions demandant la densification). » Elle propose de regrouper les diverses réflexions engagées sur la densification, dans la perspective d'actualiser ou de réviser le PGA.

C'est la vocation d'un plan directeur communal de servir de cadre à une telle réflexion approfondie, en faisant converger les connaissances et les opinions sur les enjeux critiques à l'horizon de 10 à 15 ans. La densification – ou l'intensification – sera l'enjeu central de la démarche territoriale présentée sous 4.2.2., dans le cadre d'un objectif de croissance fixé par la démarche thématique présentée sous 4.2.1. dans le contexte de l'agglomération.

Le futur plan directeur, notamment par sa démarche opérationnelle, apportera un cadre de référence à la révision du Plan général d'affectation.

8. Crédit d'étude

La révision du plan directeur communal va fortement solliciter les directions et les services de l'administration communale, surtout ceux qui ont une mission à caractère stratégique et qui devront s'impliquer dans la plupart des ateliers thématiques.

La démarche sera portée par le service d'urbanisme, qui mettra à disposition un chef de projet à temps plein, mais ne pourra pas affecter d'autres ressources propres.

Dès lors, l'organisation et la gestion du processus devront faire largement appel à des mandataires extérieurs. Le tableau ci-dessous présente succinctement la répartition des coûts, programmée sur deux ans d'études et un an de procédure formelle.

<i>Crédit d'étude</i>		
<i>Assistance à maîtrise d'ouvrage au sein du bureau du PDCom</i>		
Expert extérieur, 2 jours/semaine et rédaction pour 2 ans	Fr.	150'000.-
 <i>Bureau d'études pluridisciplinaire</i>		
• Étape 1 (6 mois) : inventaires, calendrier, coordination	Fr.	80'000.-
• Étape 2 (12 mois) : gestion, études, ateliers, cartes, fiches	Fr.	450'000.-
• Exposition publique et information	Fr.	100'000.-
• Étape 3 (6 mois) : adaptation rapport, cartes, édition	<u>Fr.</u>	<u>70'000.-</u>
Sous-total	Fr.	700'000.-
 <i>Autres mandataires</i>		
• Experts invités :	Fr.	50'000.-
• Études ciblées :	Fr.	150'000.-
• Graphisme révision :	Fr.	100'000.-
• Frais	<u>Fr.</u>	<u>50'000.-</u>
Sous-total	Fr.	350'000.-
 Total	 <u>Fr.</u>	 <u>1'200'000.-</u>
	Fr.	350'000.- *

* Ce montant inclut le compte d'attente 4300.581.407.1 accepté le 21 septembre 2006 .

Les coûts décrits ci-dessus figurent au « Plan des investissements pour les années 2011-2014 » au titre « Révision du plan directeur communal de 1996 » à hauteur de 500'000.- francs, avec des dépenses échelonnées de 2011 à 2012.

La différence de montant s'explique par le fait qu'il s'agit aujourd'hui d'entamer un processus de révision plus complet qu'il l'avait été envisagé, notamment en renforçant la transversalité et la cohésion des politiques territoriales et en proposant une méthode en trois approches : une démarche thématique par des ateliers transversaux, une démarche territoriale sur les capacités d'accueil du territoire communal et finalement une démarche opérationnelle de fiches actions transversales fixant les ambitions de Lausanne pour les dix à quinze prochaines années.

Pour mémoire, le crédit d'étude pour l'élaboration du Plan directeur communal du 24 janvier 1996², se montait à 950'000.- francs. Un crédit complémentaire de 97'000.- francs avait été demandé. Le montant final des dépenses s'était élevé à 1'025'680.- francs.

9. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2010/64 de la Municipalité, du 15 décembre 2010 ;
ouï le rapport de la Commission nommée pour examiner cette affaire;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver les intentions de la Municipalité en matière de révision du plan directeur communal ;
2. d'approuver les objectifs retenus par la Municipalité au chapitre 4.1. et la méthode proposée au chapitre 4.2. pour conduire le processus de révision ;
3. d'accepter les réponses de principe de la Municipalité aux quatre postulats mentionnés, telles qu'ils figurent au chapitre 7 du présent préavis ;
4. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 1'200'000 francs pour les frais d'étude et la prise en charge des mandats extérieurs nécessaires à la révision du plan directeur communal ;
5. de balancer le compte d'attente 4300.581.407.1 par prélèvement sur le crédit prévu sous chiffre 4 ;
6. de faire figurer sous la rubrique 4300.390 « imputations internes » les intérêts relatifs aux dépenses résultant du crédit mentionné sous chiffre 4.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

² Préavis n° 68 du 30 novembre 1990

Le secrétaire :
Philippe Meystre

10. Annexe 1 : Bilan du Plan directeur communal de 1996

Un bilan du plan directeur communal a été dressé. Les résultats détaillés font l'objet de l'annexe 1. Il identifie ce qui a été réalisé ou non, ce qui est en cours de réalisation, ce qui a évolué et ce qui n'est plus d'actualité. La période d'observation s'étale de 1996 à 2008. Il se concentre principalement sur les intentions de réalisation et les mesures envisagées en 1996. En effet, c'est bien au niveau des actions concrètes que l'on peut le mieux juger une politique.

Le tableau suivant présente un récapitulatif des résultats.

Bilan du Plan directeur communal de 1996	Réalisé	En cours	Reconduit	Modifié	Abandonné
1 . Développement urbain					
1.1. <i>Espaces non construits en situation stratégique</i>	2	6	0	4	0
1.2. <i>Espaces non construits de réserve</i>	0	0	1	0	0
1.3. <i>Terrains libres ou en attente d'une reconversion</i>	6	5	0	1	3
2 . Gestion du domaine construit					
2.1. <i>Densification</i>	4	1	0	0	2
2.2. <i>Mixité</i>	1	0	0	0	0
2.3. <i>Centres de quartier</i>	6	3	1	2	0
3 . Protection du patrimoine					
3.1. <i>Patrimoine construit</i>	2	0	0	0	0
3.2. <i>Jardins historiques</i>	1	0	0	0	0
4 . Logement	2	0	0	0	0
5. Equipements publics : culture, enseignement, secteur sanitaire et vie sociale	17	1	1	4	1
6. Equipements sportifs et espaces de détente					
6.1. <i>Equipements sportifs</i>	7	2	4	2	1
6.2. <i>.Parcs de quartier</i>	6	1	10	3	2
6.3. <i>Jardins familiaux</i>	2	1	1	0	0
7 . Equipements techniques					
7.1. <i>Chauffage à distance</i>	2	0	0	0	0
7.2. <i>Approvisionnement et distribution d'eau</i>	4	1	0	1	0
7.3. <i>Approvisionnement et distribution d'électricité</i>	1	1	0	0	0
7.4. <i>Approvisionnement et distribution de gaz</i>	2	0	0	0	0
7.5. <i>Gestion des déchets</i>	2	0	0	1	0
7.6. <i>Gestion des eaux usées</i>	4	2	0	0	0
8. Economie					
8.1. <i>Activités secondaires et tertiaires</i>	0	3	0	0	0
8.2. <i>Activités touristiques</i>	7	9	0	0	0
9 . Qualité de l'air	2	3	0	0	1
10 . Lutte contre le bruit	2	1	0	0	0
11. Milieu naturel	8	2	0	0	0
12. Accessibilité et mobilité	1	3	0	0	1
Total	91	45	1	1	11

Bilan du Plan directeur communal de 1996	Réalisé	En cours	Reconduit	Modifié	Abandonné
			8	8	

Les projets réalisés et les projets en cours de réalisation, avec des objectifs modifiés ou non, représentent 75,5% de l'ensemble.

Les projets non réalisés mais reconduits, avec des objectifs modifiés ou non, représentent 20%, tandis que les projets abandonnés représentent 6,1% des projets proposés en 1996.

Ces résultats démontrent que le plan directeur communal de 1996 était le fidèle reflet de la politique municipale. On constate, également, que les objectifs retenus dans les domaines tels que développement urbain, gestion du domaine construit, protection du patrimoine, logement, économie ou encore équipements, sont toujours d'actualité.

10.1. Développement urbain

10.1.1 Espaces non construits en situation stratégique

Les espaces non construits en situation stratégique identifiés par le PDCom de 1996 correspondent aux terrains situés à proximité des jonctions autoroutières. Il s'agit des secteurs de Vennes, de la Blécherette (y.c. Tuilière) et de la Bourdonnette. Ces trois sites sont des propriétés cantonales ou communales, ils représentent au total une surface approximative de 40 ha. Ils sont toujours disponibles, mais leur mise en valeur est imminente dans le cadre, d'une part, du Bio-pôle de Vennes et, d'autre part, du projet Métamorphose. A cet égard, le Conseil communal a adopté le préavis d'intention relatif à ce dernier dossier, dans sa séance du 6 novembre 2007.

Projets planifiés en 1996	Etat de la situation en 2010	Réalisé	En cours	Reconduit	Modifié	Abandonné
Vennes						
Réaliser un parking d'échange (400 à 500 places) localisé en bordure de la N9 et de la RC 601b, là où les nuisances sont les plus fortes.	Le parking de 1'200 places a été mis en service au début de l'automne 2010 après traitement d'un recours au TF.	X				
Réserver la totalité du solde disponible du secteur à l'implantation d'activités et de logements.	Aucun logement n'est planifié sur le site dont l'affectation principale est celle des sciences de la vie. Plusieurs bâtiments sont construits, en construction ou autorisés. Le succès du m2 a incité le Canton à ouvrir une procédure de modification du PAC afin d'augmenter la densité sur le site. Un recours est pendant sur le projet Aquaécopôle (musée thématique sur l'eau, surfaces commerciales, et offre hôtelière et de restauration).		X		X	
La Bourdonnette						
Envisager les possibilités de réaménagement de la N1 entre la jonction de Malley et le giratoire de la Maladière. Utilisation d'une partie de l'autoroute réaménagée pour le stationnement des	La transformation de ce tronçon autoroutier en boulevard urbain est conditionné aujourd'hui aux réflexions liées dans le cadre de Métamorphose sud et des chantiers d'études du SDOL.		X			

Projets planifiés en 1996	Etat de la situation en 2010	Réalisé	En cours	Reconduit	Modifié	Abandonné
pooids lourds, qui actuellement se parquent à proximité du Parc Bourget						
Création de logements, ainsi que d'activités et d'équipements liés aux Hautes écoles, à l'Est et au Nord de la Bourdonnette	Des logements au nord de la Bourdonnette ont été réalisés. Pour la partie Est, elle est actuellement planifiée par le projet Métamorphose.		X		X	
Création d'un parking d'échange (600 à 900 places)	Ce projet est toujours d'actualité. Une première procédure de PPA est en cours afin d'y créer un P+R provisoire de 200 places qui remplacera celui de l'avenue de Provence.	X				
Création de structures d'activités le long et par dessus l'autoroute réaménagée	Les activités le long de l'autoroute sont toujours planifiées. Etudes d'opportunités en cours.		X		X	
La Blécherette						
Réalisation d'un secteur d'activités entre l'aéroport et la route de Romanel ; Réalisation d'un centre commercial accolé aux équipements de l'aéroport (secteur d'activités proposé) ; Réalisation de logements dans le prolongement des quartiers existants (Bossos et Bois-Gentil) ; Création de liaisons nord-sud et est-ouest à l'intérieur des nouveaux secteurs urbanisés.	Le projet Métamorphose prévoit la relocalisation des terrains de football des Plaines-du-Loup sur cet espace stratégique afin d'y créer un quartier écologique. La vocation des sites a donc profondément évoluée.		X		X	
Modification du tracé de la route de Romanel afin de tirer un meilleur parti des surfaces disponibles ; Aménagement de l'espace public tant sur les axes principaux (boulevards urbains) que sur les axes secondaires (rue de quartier, rue de desserte) et sur les lieux d'articulation afin de valoriser le caractère et l'identité des quartiers ; Mise en valeur des limites naturelles en tant qu'espaces de détente et de loisirs ; Réalisation d'un parking d'échange d'environ 1'000 places.	Ces réalisations sont toujours d'actualité.		X			

10.1.2 . Espaces non construits de réserve

Les espaces non construits de réserve sont constitués, pour l'essentiel, du secteur de Rovéraz d'une superficie d'environ 35 ha. Cette propriété fait partie du patrimoine communal.

Projets planifiés en 1996	Etat de la situation en 2010	Réalisé	En cours	Reconduit	Modifié	Abandonné
Conserver la propriété de Rovéraz en	Cet objectif est toujours d'actualité. La			X		

Projets planifiés en 1996	Etat de la situation en 2010	Réalisé	En cours	Reconduit	Modifié	Abandonné
attente d'un développement ultérieur et permettre aux seules activités, compatibles avec son caractère de verdure, de se développer.	partie nord du site accueillera des jardins familiaux en remplacement de ceux qui seront supprimés.					

10.1.3 . Terrains libres ou en attente d'une reconversion

A l'intérieur des zones bâties, le territoire recèle un grand nombre de terrains libres ou en attente d'une reconversion. Souvent de petite taille et dispersés sur l'ensemble de la ville, ceux-ci correspondaient à environ 60 ha en 1996. On n'en recense plus que 44 ha en 2007.

Projets planifiés en 1996	Etat de la situation en 2010	Réalisé	En cours	Reconduit	Modifié	Abandonné
Secteurs Nord-Est et Est						
Les Fiches : construction de logements de moyenne densité et création d'un pôle commercial à l'image du développement jusqu'à maintenant retenu et d'un parc de quartier.	La levée des servitudes privées qui empêchent le développement de ce site arrive à son terme. Un concours d'urbanisme a été lancé sur la base du Plan général d'affectation afin de préciser le développement de ce futur quartier.		X			
Chemin des Boveresses : terrain situé en zone intermédiaire; la construction d'un secteur mixte est envisagée à moyen terme, dans le prolongement du quartier Praz-Séchaud.	Un plan partiel d'affectation a été élaboré et ce nouveau secteur d'habitation a été entièrement réalisé.	X				
Vallée supérieure du Flon : construction d'un centre commercial d'importance locale.	Le bâtiment commercial projeté fait l'objet d'un addenda au PPA. Il est en cours de légalisation.		X			
Secteur Sud-Est						
Voies CFF : ce secteur ne présente aucune possibilité d'extension urbaine si ce n'est le site des voies CFF le long du chemin du Trabandan. Actuellement utilisé comme voies de garage. On peut envisager à long terme d'y développer un secteur d'activités.	Ce projet n'est pas à l'ordre du jour. Dans ce secteur, une nouvelle possibilité de développement, non recensé en 1996, est apparue avec le projet de transformation du Centre de tri postal à l'avenue d'Ouchy.					X
Secteur Sud-Ouest						
Avenue de Rhodanie : affirmer l'affectation économique de l'avenue de Rhodanie tout en prolongeant le caractère de verdure des rives du lac.	Avec la réalisation de la Maison du sport international, l'agrandissement de Philip Morris et l'implantation prochaine de la société Nespresso et le développement de l'IMD, cet objectif est largement atteint.	X				
Haut de la vallée de la Jeunesse : mettre en valeur l'espace actuellement voué au stationnement par des activités et / ou du logement.	Un concours d'architecture a été lancé sur la base du PGA. Les résultats permettront la réalisation d'environ 150 logements. Travaux prévus en 2011.		X			
Tranchée de Villars : mettre à profit cette tranchée profonde pour construire au-dessus des voies CFF un secteur mixte	Ce projet est différé. Les surcoûts induits par la construction d'une dalle au dessus des voies ferrées induisent des densités de					X

Projets planifiés en 1996	Etat de la situation en 2010	Réalisé	En cours	Reconduit	Modifié	Abandonné
(activités / logements).	construction incompatibles avec le secteur environnant.					
Chemin de la Colline : construire un secteur de mixité en lieu et place de l'actuel parking situé dans le prolongement ouest du chemin de la Colline.	L'organisation d'un concours d'architecture a permis la réalisation d'un ensemble de bâtiments destiné principalement à l'habitation.	X				
Secteur Ouest						
Les potentialités recensées à l'intérieur du secteur sont limitées à quelques parcelles présentant des occasions de réaffectation : chemin de Pierrefleur, gare du LEB, parking de l'ETML, dépôt de Prélaz.	Les parcelles recensées ici ont été mises en valeur à l'exception du parking de l'ETML.	X				
Côté ouest de Sévelin : projet d'un centre de tri postal.	Le centre de tri postal n'est plus d'actualité.					X
Côté ouest de Sévelin : construction de logements.	Les terrains appartiennent aux CFF et à la Poste. Un mandat d'étude parallèle a été confié à 5 bureaux d'architectes. Les résultats permettront de développer un secteur mixte où approximativement 150 logements seront construits.		X			
Secteur nord						
Chemin du Furet et avenue du Vieux-Moulin : construction de logements et d'équipements publics et parapublics.	Les parcelles recensées ici ont été mises en valeur.	X				
Secteur Centre						
Revitalisation de la rue du Tunnel, de la place du Tunnel et de la rue de la Borde.	Le réaménagement de la place du Tunnel est toujours d'actualité. Cependant, sa vocation n'est toujours pas définie. Un groupe de travail a été créé à cette fin.		X			
Espace Flon : le projet Ponts-Villes retenu pour la restructuration du Flon permettra au gré des mutations d'assurer le développement des activités centrales	Le projet Ponts-Villes a été abandonné. Le développement de la plateforme du Flon a passé par la légalisation d'un nouveau PPA qui a privilégié la structure d'urbanisation hérité du siècle passé.	X			X	

10.2. Gestion du domaine construit

10.2.1. Densification

La densification du tissu construit vise, par le maintien ou l'augmentation du nombre d'habitants et / ou d'activités qu'elle induit, à une meilleure utilisation des infrastructures existantes. En théorie, elle offre des possibilités presque illimitées, mais en pratique sa réalisation s'avère difficile dans la mesure où il s'agit de cas en cas de définir la densité la plus appropriée. Elle dépendra des relations entre l'habitat et l'espace extérieur, de la desserte, de la présence ou non d'équipements collectifs et d'espaces verts, de la topographie et de la qualité architecturale du tissu construit environnant. Bref, de la situation concrète et de la vie sociale ambiante.

Force, toutefois, est de reconnaître qu'elle s'impose comme un passage obligé sur le territoire communal lausannois, territoire situé au cœur de l'agglomération et bien desservi en transports publics qui doit être mis à contribution pour éviter l'étalement urbain.

Projets planifiés en 1996	Etat de la situation en 2010	Réalisé	En cours	Reconduit	Modifié	Abandonné
Secteurs Nord-Est et Est						
Densifier les activités et l'habitation (secteurs d'activités et mixte) le long des routes de Berne et d'Oron.	Cet objectif a conduit à relever les indices d'utilisation du sol de ces secteurs par le biais du PGA. Aucune réalisation concrète ne peut cependant être portée à l'actif de ce nouveau dispositif réglementaire.	X				
Conserver l'homogénéité des secteurs de faible densité tout en permettant une légère densification par le biais d'un assouplissement de la réglementation.	Dans le cadre du PGA, la notion de zone de villas a été remplacée par celle de zone mixte de faible densité. La densité atteint un indice d'utilisation de 0,5.	X				
Secteur Sud-Ouest						
Densifier les terrains du côté nord de l'avenue de Rhodanie en maintenant les qualités naturelles du site en prolongement des rives du Lac. Densifier le côté sud de l'avenue de Provence à la hauteur de l'avenue du Chablais.	Projets en cours comme signalé dans le chapitre précédent.		X			
Secteur Ouest						
Densifier le secteur faiblement occupé (avenue du Grey), inséré dans un tissu construit de moyenne à forte densité. Densifier les quelques parcelles faiblement occupées (avenue de la Vallombreuse) dans le respect de la morphologie du quartier et des bâtiments présentant une valeur architecturale reconnue.	Ces secteurs n'ont connu aucun développement. Cette situation est probablement imputable au nombre de propriétaires privés concernés qui se satisfait de la situation actuelle.					X
Secteur Nord						
La zone de villas du Bois-Gentil, quelque peu retirée des grands axes de circulation, est homogène et limitée par le Rionzi et le Bois Mermet. Limiter les efforts de densification à un assouplissement de la réglementation afin d'augmenter la masse construite tout en respectant la typologie jusqu'à maintenant retenue.	Dans le cadre du PGA, la notion de zone de villas a été remplacée par celle de zone mixte de faible densité. La densité atteint un indice d'utilisation de 0,5.	X				
Densifier le secteur de l'Ancien-Stand présentant de larges espaces libres entre les immeubles.	Une densification de ce type est une opération délicate à mener en raison des fortes réticences exprimées par les habitants du quartier. L'addenda au PPA du chemin de la Motte l'a démontré. Cet objectif est abandonné.					X

Projets planifiés en 1996	Etat de la situation en 2010	Réalisé	En cours	Reconduit	Modifié	Abandonné
Secteur Centre						
Arrêter le dépeuplement du centre afin d'y conserver une animation continue. Lors d'opérations de renouvellement du tissu construit et de changements d'affectation, il importera de réserver un minimum, à définir de cas en cas, de surface habitable affectée au logement.	Le PGA a défini une zone Centre historique qui correspond à l'intra-muros. A l'intérieur de celle-ci le tiers des nouvelles surfaces plancher doit être réservé au logement.	X				

10.2.2 . Mixité

Le territoire se spécialise, le centre tend à devenir monofonctionnel et, conséquemment, il implique de nombreux déplacements induisant des problèmes de congestion et de pollution. Ces nuisances sont perçues négativement par la population qui accorde de plus en plus d'importance à un environnement de qualité lorsqu'il s'agit de choisir son lieu d'habitat.

Projets planifiés en 1996	Etat de la situation en 2010	Réalisé	En cours	Reconduit	Modifié	Abandonné
Le centre verra son taux de logement maintenu, voire accru tandis que les zones mixtes qui le jouxtent conserveront l'équilibre qui les caractérise. Le développement des activités sera donc envisagé au centre et dans les zones mixtes dans la mesure où la fonction logement est préservée. La multiplication des activités et la création de lieux de rencontres et d'échanges seront recherchées dans les quartiers périphériques.	A l'intérieur des zones constructibles définies par le PGA, l'affectation est laissée libre à l'exception des zones Centre historique, mixte de faible densité et d'utilité publique. Cette ouverture permet d'assurer un certain degré de mixité dans les quartiers périphériques tout en permettant le maintien et le développement de la zone centrale et des centres de quartiers.	X				

10.2.3 . Centres de quartier

Des centres de quartier se sont créés naturellement à Lausanne. Ils représentent des relais indispensables au centre-ville. Ils offrent, à proximité des quartiers d'habitation, l'essentiel des services de première nécessité et favorisent, par les lieux de rencontres et d'échanges qu'on y trouve, l'épanouissement de la vie sociale.

Ces centralités doivent être reconnues comme pôles structurants de la vie urbaine et en ce sens leur mise en valeur doit être recherchée.

Projets planifiés en 1996	Etat de la situation en 2010	Réalisé	En cours	Reconduit	Modifié	Abandonné
Maintenir et renforcer les pôles commerciaux et les centres de quartier	Des dispositions réglementaires nouvelles du PGA, relatives aux tronçons commerciaux, permettent d'atteindre ces objectifs. La Fondation City Management encourage l'animation commerciale du centre et des quartiers. Le projet de pôle muséal autour de la gare CFF vise à renforcer la centralité et l'attractivité de ce secteur de la Ville. La restructuration intégrale du Flon apporte à Lausanne un nouveau pôle d'attractivité commerciale et d'animation urbaine.	X	X		X	
Secteur Nord-Est et Est						
Revaloriser le centre secondaire de la Sallaz en étendant l'espace public dévolu aux piétons.	Cet objectif est plus que jamais d'actualité avec la restructuration du réseau des tl consécutive à l'arrivée du m2. Après plusieurs années de procédures, le projet de réaménagement est en cours. La construction de la route de contournement a débuté en 2010.		X			
Revaloriser le centre de quartier du Pont-de-Chailly après la construction du parking projeté.	Le réaménagement du Pont-de-Chailly a finalement pu être réalisé. Toutefois, le parking souterrain qui devait lancer l'opération n'a jamais été réalisé. Les promoteurs ont estimé que le coût des travaux était trop élevé. La Maison de quartier de Chailly a été inaugurée en 2008.	X			X	
Secteur Ouest						
Le dépôt de Prélaz présente un véritable potentiel de restructuration du secteur de l'avenue de Morges. En ce sens, il permettra de confirmer et de développer le centre de quartier de la rue de Genève pour la partie inférieure du secteur ouest.	Le projet a été réalisé et, effectivement, le petit centre commercial créé contribue à l'animation du quartier, même si la place reste peu utilisée et si une maison de quartier reste à réaliser	X				
L'ensemble du secteur ouest et en particulier les quelques centres de quartier souffrent de la présence des axes à fort trafic. Une réflexion globale devra permettre de faire des choix et d'intervenir sur l'espace public impliqué	Le réaménagement de l'avenue de Cour a respecté cet objectif.	X				
Secteur Nord						
Bellevaux, Rouvraie : retrouver une logique favorisant l'épanouissement de la vie sociale et des activités commerciales à l'intérieur de ces centres spatialement éclatés par regroupement des activités générant de l'animation et traitement de l'espace public.	Dans le cadre du projet des axes forts, AFTPU, le centre de quartier de Bellevaux verra une requalification de l'axe, avec une priorité aux transports publics et une modération des vitesses de circulation.		X			

10.3. Protection du patrimoine

10.3.1 Patrimoine construit

Lausanne a toujours représenté, au cours de l'histoire, le siège du pouvoir central. Les monuments et bâtiments du passé témoignent d'un style de vie révolu. En ce sens, la valeur didactique de ces derniers est indéniable. Cette référence au passé se révèle de plus en plus importante tant pour l'individu que pour la société. L'effet d'attraction touristique de ce patrimoine est, en outre, un argument supplémentaire à sa préservation.

Projets planifiés en 1996	Etat de la situation en 2010	Réalisé	En cours	Reconduit	Modifié	Abandonné
Mise à jour du recensement architectural, effectué il y a bientôt 15 ans ; il portera aussi sur des bâtiments individuels significatifs postérieurs au milieu du XXème siècle.	Le recensement architectural a été mis à jour. Plus de 3'000 bâtiments ont été recensés.	X				
Recherche sur les ensembles lausannois des XIXème et XXème siècles définis par des critères combinés (historiques, morphologiques, de site, de planification).	Le recensement des ensembles bâtis a été dressé. Tous les recensements sont pris en compte lors de l'analyse d'un dossier de demande de permis de construire en vertu des nouvelles dispositions du PGA.	X				

10.3.2 Jardins historiques

Les jardins constituent un patrimoine culturel représentatif de toutes les époques et particulièrement menacé (fragilité, méconnaissance, pression urbaine et foncière). Leur protection est basée sur la LPNMS de 1969/73 et sur la charte de Florence (ICOMOS et IFLA) de 1981, qui définit le jardin historique comme : « une composition architecturale et végétale qui, du point de vue de l'histoire de l'art, présente un intérêt public » (art. 1).

10.4. Logement

La construction de logements répond à différentes préoccupations communales. Elle élargit fiscalement la base imposable, concourt à réintroduire dans certains secteurs une mixité et dès lors une animation, participe directement aux efforts de densification, influence la composition des ménages par une offre différenciée de logements et de ce fait oriente la politique d'équipements collectifs.

L'offre de logements est le résultat combiné de trois éléments distincts:

- la construction de logements neufs;
- les processus de démolition / reconstruction et de transformation;
- la libération de logements existants consécutive au départ des ménages ou à leur dissolution.

Projets planifiés en 1996	Etat de la situation en 2010	Réalisé	En cours	Reconduit	Modifié	Abandonné
Imposition d'une proportion de logements dans le centre et dans les quartiers où il a régressé.	Comme mentionné précédemment, le PGA impose un minimum de surface plancher réservé au logement dans la zone du Centre historique.	X				
Encouragement de la construction de logements subventionnés. Durant les quinze prochaines années, il pourrait être construit entre 1'000 et 1'500 logements subventionnés sur les terrains communaux. La préférence sera donnée aux petits et aux grands logements.	Entre 1996 et 2007, il s'est construit 1'057 logements subventionnés. D'ici à 2011, approximativement 300 nouveaux logements seront construits. L'objectif de 1996 est donc largement atteint.	X				

10.5. Equipements publics : culture, enseignement, secteur sanitaire et vie sociale

Les équipements sociaux, médico-sociaux, culturels et d'enseignement sont largement financés par le secteur public, qu'il soit cantonal ou communal. La planification de ces équipements doit donc tenir compte, simultanément, des besoins de la population et des possibilités financières des pouvoirs publics.

Projets planifiés en 1996	Etat de la situation en 2010	Réalisé	En cours	Reconduit	Modifié	Abandonné
Activités culturelles						
Musée des arts décoratifs, échange entre la Ville et le Canton de Vaud (Musée Arlaud - Maison Gaudard).	Le Mudac a été inauguré en 2000	X				
Création d'une salle de répétitions au théâtre de Vidy.	Inauguré en 1996	X				
Création d'une salle de musique à la salle Métropole.	Inauguré en 1996	X				
Salle de danse pour les compagnies indépendantes.	Inauguré en 1995. Une convention de prêt à usage a été signée avec divers utilisateurs, notamment le théâtre Sévelin 36 (danse).	X				
Locaux polyvalents pour la culture indépendante.	Idem.	X				
Grande salle pour le sport et la musique rock.	Pour les musiques actuelles, les Docks et la salle sous les arches du Grand-Pont	X				

Projets planifiés en 1996	Etat de la situation en 2010	Réalisé	En cours	Reconduit	Modifié	Abandonné
	pour le collectif e la nave va ont été inaugurés respectivement en 2005 et 2008.					
Ateliers pour les artistes peintres et sculpteurs.	Sa réalisation est toujours d'actualité. Ce projet a été évoqué dans le préavis n° 2008/26 de la politique culturelle de la Ville.		X			
Espace culturel et de loisirs au Flon.	Un espace culturel a été inauguré à Flon-Ville grâce au pourcent culturel pour soutenir et promouvoir l'art contemporain.	X				
Enseignement et vie sociale						
Création d'une bibliothèque dans le bâtiment scolaire de La Sallaz.	Projet abandonné					X
Introduction d'un espace bibliothèque publique dans les grands bâtiments scolaires et réalisation de succursales dans les nouveaux quartiers d'habitation.	Objectif toujours d'actualité			X		
Aménagement d'un centre de loisirs à l'avenue Dapples.	Projet réalisé	X				
Accroître la capacité d'accueil des garderies existantes et mise en place d'équipements d'accueil pour la petite enfance.	Le développement constant des structures d'accueil est une réalité. Les nombreuses réalisations qui font l'objet de rapports-préavis spécifiques le démontrent. Cet objectif est reconduit.	X				
Agrandissement du groupe scolaire de Grand-Vennes.		X				
L'Hermitage : construction d'un groupe scolaire secondaire.	Suite au refus populaire en 1995 du projet de collège sur la campagne de l'Hermitage, le projet est remplacé par l'agrandissements du collège d'Entre-Bois (Fr. 37'000'000.-), terminé en 2004 et la construction d'une salle omnisports au Vieux-Moulin, terminée en 2006.	X			X	
Création d'un centre de loisirs et d'une salle de quartier à Chailly.	Réalisation en cours	X				
Construction d'une salle de gymnastique aux bâtiments scolaires des Croix-Rouges.	La salle actuelle a été entièrement renouvelée.	X			X	
Construction d'une école primaire et d'un centre oecuménique dans le quartier du Bois-Gentil.	Projet réalisé, inauguré en 2001.	X				
Construction d'une salle polyvalente, d'un lieu de culte, de salles de rencontres et d'une antenne de la bibliothèque dans le quartier Grangette/Praz-Séchaud.	Des locaux sont loués au chemin des Eterpeys 10 – 12.	X			X	
Construction d'un bâtiment comprenant	Construction d'un nouveau collège de 6	X			X	

Projets planifiés en 1996	Etat de la situation en 2010	Réalisé	En cours	Reconduit	Modifié	Abandonné
quatre salles de classe, une salle spéciale, une salle polyvalente et un centre paroissial à Vers-chez-les-Blanc.	classes (2007), rénovation du petit collège (2 classes) et transformation du vieux collège en APEMS (2008). Rénovation de la salle villageoise planifiée.					
Réaménagement de l'ancienne ferme (Chalet de la Ville) pour l'accueil des élèves.	Projet réalisé	X				

10.6. Equipements sportifs et espaces de détente

10.6.1 . Equipements sportifs

Le fort mouvement d'urbanisation des vingt dernières années a réduit de manière significative la surface réservée jusqu'alors aux espaces verts.

Parallèlement, les besoins en matière d'espaces verts augmentent en fonction du mode de vie citadin, de l'augmentation du temps libre et de l'importance du nombre de personnes exerçant un travail de type sédentaire. Le citadin recherche avec une intensité croissante un milieu qui lui procure une véritable détente. Des espaces homogènes voués à la détente et protégés contre la pénétration automobile et l'urbanisation doivent être trouvés aussi bien à proximité de l'agglomération qu'à l'intérieur de celle-ci.

La demande en espaces réservés à la pratique des sports est, également, en constante progression. Ce constat milite en faveur du maintien des équipements existants ou à tout le moins d'une recherche de solutions de remplacement dans le cas où l'affectation actuelle de certains terrains de sports serait remise en cause.

Projets planifiés en 1996	Etat de la situation en 2010	Réalisé	En cours	Reconduit	Modifié	Abandonné
Halle de sports destinée à la pratique du rink-hockey (zone sportive de la Blécherette) avec gradins.	Prévu dans le cadre du projet Métamorphose – Site de la Tuilière			X		
Salle de sports-spectacles de 3'000 à 5'000 spectateurs à Malley.	Prévu dans le cadre du projet Métamorphose, sur le site de la Tuilière. Projet renommé Salle Multi-Sports de 5'000 à 7'000 spectateurs.			X		
Réfection du stade de Vidy et constructions de vestiaires.	Stade J.-A. Samaranch inauguré en 2001	X				
Tribunes du Bois-Gentil.	Un simple entretien est prévu. Sera démolie dans le cadre du projet Métamorphose Plaine-du-Loup.				X	
Petites unités à l'ouest du cercle de voile destinées aux utilisateurs du port de petite batellerie et aux sociétés locales.	Des toilettes doivent être construites, les autres projets sont maintenus		X			
Hangar pour les bateaux et les yoles d'aviron.	La réalisation du hangar n'a pas encore été programmée. Modification de projet.				X	

Projets planifiés en 1996	Etat de la situation en 2010	Réalisé	En cours	Reconduit	Modifié	Abandonné
	Transformation et rénovation des bâtiments des clubs et du bâtiment bassin à ramer. Préavis 2011.					
Salle de gymnastique destinée entre autres aux handicapés.	Projet abandonné					X
Construction de nouveaux vestiaires pour les terrains de sports de Grand-Vennes.	Inauguré en 1998	X				
Augmentation de la capacité des ports de plaisance.	Réalisation en 2008	X				
Mise à disposition de surfaces pour la pratique du VTT et du golf.	Practice de golf et parcours VTT réalisés	X				
Bassin de natation de 50 m.	Prévu dans le cadre du projet Métamorphose sur le site des Prés-de-Vidy.			X		
Construction d'une salle omnisports sur le terrain de la Bourgeoise (avenue de Béthusy).	Projet abandonné					X
Salle pour la pratique du basket-ball.	Salle sport-spectacle prévue dans le cadre du projet Métamorphose sur le site de la Tuilière.			X		
Rénovation des installations de Montchoisi (piscine-patinoire).	Réalisé en 2002	X				
	Bellerive-Plage-Réfection, amélioration et remplacement d'équipements.		X			
	Centre sportif de Chavannes – Création d'un terrain en matière synthétique, pose d'une clôture et rénovation de l'éclairage.	X				
	Parc de Montchoisi – Travaux de réfection et de transformation de la patinoire et de la piscine 3 ^{ème} étape.	X				

10.6.2 . Parcs de quartier

La conception urbanistique de Lausanne, à la fin du XIX^{ème} - début du XX^{ème} siècle, a créé des quartiers denses groupés autour de grands parcs généreux sur des sites qui, par leur situation topographique extraordinaire et leur importance historique, avaient la vocation d'être des lieux d'identification forts. Cette conception n'a pas été poursuivie lors de l'expansion urbanistique des années 50-70.

De nos jours, les parcs publics de quartier jouent un rôle de plus en plus fondamental. Mis à part leur valeur écologique indéniable, ils sont également un point central d'identification et de délasserment pour les habitants du quartier dans leur vie quotidienne.

Projets planifiés en 1996	Etat de la situation en 2010	Réalisé	En cours	Reconduit	Modifié	Abandonné
Nouveaux parcs de quartier						
Campagne du Désert : Ce parc de valeur historique et écologique dessert les quartiers de La Vallombreuse et En Grattapaille : Améliorer l'accessibilité, restaurer le parc historique privé du XVIIIème siècle et y intégrer les équipements nécessaires.	1ère étape : restauration du canal et de l'accessibilité des lieux. 2ème étape : restauration du parc et des alentours de la maison de maître.			X		
Blécherette / Châtelard : Prévoir un parc public pour le futur quartier de la Blécherette (voir espace stratégique) qui pourrait être enrichi par une partie du Petit-Flon et de la colline du Châtelard.	Le projet Métamorphose revisite entièrement les affectations des parcelles communales de ce secteur. L'objectif est maintenu mais profondément remanié.			X	X	
Bois-Gentil : Créer un petit parc central pour les quartiers du Bois-Gentil et des Bossons. Réunir les terrains de sports et la promenade du Bois-Gentil et intégrer le centre scolaire et oecuménique. Densifier la végétation des surfaces vertes existantes.	Idem			X	X	
Bois de Beaulieu : Créer un parc pour les quartiers de La Pontaise et des Bergières en réunissant les espaces verts dispersés (Pré-des-Casernes et promenade du Bois de Beaulieu). Ces espaces sont séparés par les écuries du Comptoir Suisse peu utilisées. Le principe de la constructibilité de ce terrain n'est pas mis en question, mais il devrait être possible de le traverser du Pré-des-Casernes au Bois de Beaulieu.	Le site des Ecuries du comptoir est actuellement en construction, le front Jomini fait actuellement l'objet d'un concours d'architecture et finalement le projet Métamorphose modifiera les affectations du secteur. La création d'un nouveau parc de quartier en tiendra compte.			X	X	
Esplanade de Montbenon : La situation de ce parc lui permet d'assurer la vocation de parc de quartier pour le centre-ville. Relier cette esplanade au centre par ponts et passerelles est souhaitable. Prévoir des aménagements et équipements en relation avec son futur statut de parc de quartier.	Projet abandonné					X
Entre-Bois/Bellevaux : Le quartier d'Entre-Bois possède déjà un point central formé par l'école, le centre de loisirs et la bibliothèque. La création d'un square permettrait d'affirmer cette vocation centrale par l'aménagement de la place (actuel parking) du chemin d'Entre-Bois et de la parcelle no. 2668. L'amélioration des liaisons piétonnes entre le Bois de Sauvabelin et ce centre de quartier doit également être envisagée.	Projet en partie réalisé. Afin d'améliorer les liaisons piétonnes, un projet de passerelle est envisagé. Réalisation du terrain multi-jeu.	X		X		

Projets planifiés en 1996	Etat de la situation en 2010	Réalisé	En cours	Reconduit	Modifié	Abandonné
Grand-Vennes : L'espace public existant (école, terrains de sports, bibliothèque, grande salle, etc.) pourrait assumer la vocation de parc de quartier pour Grand-Vennes. Revaloriser et compléter cet ensemble afin de créer un "espace parc". Améliorer les accès depuis le quartier situé au nord de l'autoroute.	Projet abandonné					X
Les Fiches / Valmont : L'urbanisation future du quartier des Fiches et le sous-équipement de Valmont nécessitent la création d'un parc à l'ouest de la Vuachère. Liaison avec Valmont par une passerelle.	Toujours d'actualité. Un concours d'urbanisme a permis de définir l'aménagement de ce futur quartier d'habitation.			X		
Grangette-Centre / Praz-Séchaud : Ces deux quartiers sont coupés par l'autoroute en tranchée ouverte. Les espaces verts sont soumis, quant à eux, aux nuisances de celle-ci. Afin de réunir et revaloriser les petits espaces verts existants et de multiplier leur valeur récréative et écologique, il sera envisagé de couvrir l'autoroute sur environ 250 m. La topographie s'y prête, le problème du bruit serait ainsi résolu. Une partie de la couverture (voir exemple de la N1 à la sortie ouest de Berne) pourrait être mise à disposition d'une construction qui reste à définir.	En partie réalisé (place de jeux, terrain multisports, promenades. La couverture de l'autoroute est toujours envisagée mais aucune programmation n'est à ce stade définie.			X		
Chailly / La Sallaz : Créer un "réseau" d'espaces, une succession de sites à caractères différents assurant le rôle de parc de quartier. Les reliés entre eux par un itinéraire piéton. Cet itinéraire constituerait un tronçon de la promenade de la Vuachère. Une liaison entre La Sallaz et le Bois de Sauvabelin est également souhaitable. Réserver le terrain de l'avenue Victor-Ruffly pour la création d'un espace vert de quartier. Celui-ci fait partie du parcours nord-sud inscrit dans le vallon de la Vuachère.		X				
Aménagement de la propriété de la Gottettaz en promenade public.		X				
Aménagement des rives de la Vuachère et élimination des eaux claires du Flon.		X				
Aménagement du parc du Petit-Ouchy.				X		
Aménagement du parc de quartier de la Vallée de la Jeunesse.	Restauration des places de jeux.	X				
Aménagement du parc Bourget et	Etudes en cours.			X		

Projets planifiés en 1996	Etat de la situation en 2010	Réalisé	En cours	Reconduit	Modifié	Abandonné
valorisation de la réserve naturelle.						
Aménagement de la promenade de la Solitude.				X		
Les rives du lac : confirmer l'attractivité du pôle touristique d'Ouchy en mettant en valeur les espaces multifonctionnels (parking de surface côté est de la piscine de Bellerive) et en redonnant un caractère de verdure aux environs immédiats des activités de la Sagrave et des chantiers de la CGN.				X		
Le Denantou : prévoir des cheminements verts entre le parc du Denantou et le Musée du CIO.						X
Sauvabelin : aménagement du parc aux biches et des environs du lac de Sauvabelin	Réalisation du parc animalier. Réaménagement des abords du lac et de la place de jeux.	X	X			

10.6.3 . Jardins familiaux

Les jardins familiaux de type associatif sont loués à des membres de la Fédération suisse des jardins familiaux qui obéissent à des règles et des statuts bien précis. Les parcelles cultivées sont de tailles assez importantes (env. 200 m²) et souvent bien équipées (Club House, maisonnettes, etc.).

Les "plantages" ou potagers ont un caractère moins "officiel" que les précédents. Les locataires ne sont pas, dans la majorité des cas, membres de la Fédération des jardins familiaux. Les parcelles sont généralement de taille plus modeste (max. 100 m²) et sont aménagées de manière rudimentaire, sans maisonnettes. Ils se contentent d'un local commun.

Projets planifiés en 1996	Etat de la situation en 2010	Réalisé	En cours	Reconduit	Modifié	Abandonné
Prévoir le remplacement des parcelles qui sont vouées à la construction.	Le projet des « plantages » constitue une alternative et une offre complémentaire aux Jardins familiaux. Diverses réalisations ont été menées depuis 1995 1996 : réalisation du plantage de Boissonnet – chemin des Libellules (1400 m ²) 1997 : réalisation du plantage de Montriond – avenue Frédéric-César-de-La-Harpe (1300 m ²) 1997 : réalisation du plantage de l'avenue Victor Ruffy- Chemin de Clamadour (1250 m ²) 1998 : réalisation du plantage de l'avenue d'Aoste (700 m ²) 1999 : réalisation du plantage de la Campagne du Désert (2000 m ²) 2008 : réalisation du plantage du quartier	X				

Projets planifiés en 1996	Etat de la situation en 2010	Réalisé	En cours	Reconduit	Modifié	Abandonné
	de La Bourdonnette (1300 m2)					
Rechercher de nouveaux terrains qui assureront les besoins futurs en jardins familiaux de type associatif.	Aménagement de jardins familiaux sur la parcelle située à la route de Vidy à l'ouest de la STEP pour l'accueil du groupement des Jardins familiaux de Vidy prévu en 2010 dans le cadre du projet Métamorphose. Elaboration d'un plan directeur des jardins communaux.	X	X			
Inciter les propriétaires privés à réserver sur leur(s) biens-fonds des espaces dédiés à cette activité. Promouvoir la création de jardins potagers comme solution intermédiaire.	Diverses actions de promotion et de présentation des plantages ont été menées depuis 1995 : 1995 : Exposition au Forum de l'Hôtel de Ville - présentation du projet des Plantages 2000 : promotion des plantages dans le cadre du projet « Divertissimo » 2000 : Exposition au Forum de l'Hôtel de Ville – « Planter Plantages – 5 jardins de quartier lausannois – Photographie de Neil Labrador » 2000 : Publication de la plaquette « Planter plantages – 5 jardins de quartier lausannois – Photographie de Neil Labrador ». Envoi de la plaquette à diverses gérances de la place.			X		

10.7. Equipements techniques

10.7.1 . Chauffage à distance

Le chauffage à distance offre de multiples avantages sur le plan de l'écologie puisqu'il permet d'éviter la dispersion des émissions de chaque installation domestique.

Projets planifiés en 1996	Etat de la situation en 2010	Réalisé	En cours	Reconduit	Modifié	Abandonné
Une nouvelle usine d'incinération devrait disposer d'une capacité thermique supplémentaire qui modifiera la base énergétique du chauffage à distance. La quantité accrue de chaleur résultant de la	Ouverture 2006 : l'installation incinère chaque année 140'000 tonnes d'ordures ménagères, soit près de 60% des déchets non recyclables du canton. Réduction de la pollution de l'air et production d'une	X				

Projets planifiés en 1996	Etat de la situation en 2010	Réalisé	En cours	Reconduit	Modifié	Abandonné
combustion des ordures ménagères se substituera ainsi au gaz naturel et à l'huile de chauffage légère.	quantité d'énergie (électricité et chauffage à distance) correspondant à la consommation de 18'000 habitants.					
Construction d'une chaufferie au bois déchiqueté sur le site de la Tuilière en vue d'alimenter le réseau de chauffage à distance.	Ouverture 1996 : inauguration de la chaufferie à bois de la Tuilière. Après 10 années d'activité, la chaufferie produit environ 16'000 à 18'000 MWh grâce à la combustion de 20 à 25 tonnes/jours de plaquettes de bois frais. La production d'énergie couvre les besoins d'environ 400 ménages lausannois.	X				

10.7.2 . Approvisionnement et distribution d'eau

L'approvisionnement en eau de Lausanne est assuré par le lac Léman (58% par les usines de Lutry et Saint-Sulpice), une centaine de sources (27%) et le lac de Bret (15%). L'acheminement de l'eau de boisson est assuré par un ensemble de réservoirs, stations de pompage et de canalisations judicieusement localisés afin de desservir les habitants dans les meilleures conditions possibles, ne tenant pas compte des frontières communales mais de la topographie de la région. En effet, eauservice a un caractère régional affirmé depuis 40 ans. En 1996, il desservait 17 communes jusque chez l'abonné et contribuait à l'alimentation d'environ 70 autres.

Projets planifiés en 1996	Etat de la situation en 2010	Réalisé	En cours	Reconduit	Modifié	Abandonné
Une nouvelle usine de filtration sera construite à Lutry en remplacement de l'actuelle; cette nouvelle unité de production sera plus performante d'un point de vue quantitatif et qualitatif.	Mise en service en 2000	X				
Un réservoir avec station de pompage à Chailly.	Mis en service en 1997	X				
Une deuxième station de pompage au Pont-de-Chailly.	Déplacée à Haut Vallon et mise en service en 2007	X			X	
Une conduite de transport reliant cette dernière station au réservoir de Sauvabelin.	Réalisé en 2007	X				
Un réservoir de tête à la Montagne de Château, au point haut des bois du Jorat, dans le but de sécuriser l'approvisionnement du Chalet-à-Gobet.	En cours de construction, mise en service en 2008		X			

10.7.3 . Approvisionnement et distribution d'électricité

A la fin des années septante, il est décidé de porter la tension de 6 à 11KV, de manière à distribuer économiquement l'énergie demandée tout en limitant le nombre de postes de transformation haute tension /

moyenne tension de plus en plus difficiles à implanter en ville. Le changement systématique des câbles ne pouvait être envisagé pour des raisons de coût. Il est donc convenu d'exploiter le réseau existant à la nouvelle tension et de changer les câbles au fur et à mesure des besoins, sachant que leur durée de vie serait écourtée par cette surcharge. Cette conversion est réalisée par étapes successives.

Projets planifiés en 1996	Etat de la situation en 2010	Réalisé	En cours	Reconduit	Modifié	Abandonné
Remplacement de toute la câblerie 6KV exploitée à 11KV, soit 91'850 m sur la base de critères permettant d'identifier les sections les plus fragiles. L'expérience acquise permet la poursuite du passage à 11KV des réseaux moyenne tension alimentant le centre-ville. Ces travaux de renouvellement s'étaleront sur une dizaine d'années.	Les projets de remplacement de la câblerie 6 kV exploité à 11 kV, alimentant le centre ville sont en grande partie réalisée. Le solde est intergré dans le cadre des chantiers multi-fluides coordonnés et réalisés dans les prochaines années.	X	X			

10.7.4 . Approvisionnement et distribution de gaz

Distribué en l'état dès 1977, le gaz naturel connaît depuis cette date un essor considérable puisque les ventes ont passé de 150 millions de kWh à 1,5 milliard de kWh au début des années nonante, soit une augmentation d'un facteur 10. Combustible fossile le plus propre, le gaz naturel permet de substantielles économies d'énergie. D'autre part, il permet de respecter sans difficulté les normes OPair. Il permet une diminution de l'effet de serre, car il induit moins de rejets de CO2 pour un même effet énergétique. Il diminue également les NOx et le SO2 par rapport aux autres agents énergétiques fossiles.

Projets planifiés en 1996	Etat de la situation en 2010	Réalisé	En cours	Reconduit	Modifié	Abandonné
Pour répondre à la demande croissante, les travaux de pose d'un nouveau gazoduc sous-lacustre reliant Gland aux Grangettes devraient débuter prochainement.	Projet réalisé en 1995	X				
Afin d'améliorer et sécuriser la fourniture des abonnés de la région lausannoise tout en répondant favorablement aux demandes futures, un raccordement à ce gazoduc sera construit à la hauteur de Vidy-Bellerive.	Projet réalisé en 1995	X				

10.7.5 . Gestion des déchets

La gestion lausannoise des déchets est définie par le concept TRIDEL - Traitement par recyclage et incinération des déchets lausannois. Ce concept repose sur les options suivantes :

- sensibilisation de la population aux problèmes des déchets à l'aide d'une information régulière;
- collecte sélective et recyclage de tout ce qui peut être raisonnablement valorisé;
- collecte sélective et élimination contrôlée des déchets spéciaux présentant un risque accru pour l'environnement;
- compostage des déchets végétaux sur les aires aménagées à cet effet;

- incinération de la masse résiduelle des déchets et recyclage de son contenu énergétique dans le chauffage urbain et dans la production d'électricité.

Projets planifiés en 1996	Etat de la situation en 2010	Réalisé	En cours	Reconduit	Modifié	Abandonné
Construction du centre TRIDEL : le transport des déchets venant de l'extérieur s'effectuera par tunnel (convoyeur automatique) depuis la Blécherette afin d'éviter tout trafic sur la route de Berne.	Ouverture 2006 : l'installation incinère chaque année 140'000 tonnes d'ordures ménagères, soit près de 60% des déchets non recyclables du canton. Réduction de la pollution de l'air et production d'une quantité d'énergie (électricité et chauffage à distance) correspondant à la consommation de 18'000 habitants. Le tunnel depuis la Blécherette a été remplacé par un tunnel en provenance de Sébeillon.	X			X	
Création de déchetteries de quartier (environ 4 à 6)	Depuis le 1 ^{er} janvier 2008, cinq nouvelles déchetteries sont opérationnels (Vallon, Vélodrome, Bourdonnette, Perraudettaz et Malley)	X				

10.7.6. Gestion des eaux usées

Le plan à long terme des canalisations, adopté par le Département des travaux publics, de l'aménagement et des transports en 1986, définit les secteurs de la ville soumis au régime séparatif pour l'évacuation des eaux. L'achèvement du réseau communal de collecteurs séparatifs est planifié pour l'an 2000. Il convient également d'éviter l'introduction d'eaux claires provenant du réseau hydrologique dans les canalisations unitaires du réseau. Ces travaux importants devront permettre d'améliorer le rendement du bassin versant de la STEP de Vidy, actuellement victime d'un excès d'eaux claires en cas de pluie, provoquant des déversements au lac.

Projets planifiés en 1996	Etat de la situation en 2010	Réalisé	En cours	Reconduit	Modifié	Abandonné
La réalisation de la dérivation du Flon vers la Vuachère.	La galerie de dérivation des eaux du cours d'eau du Flon vers la Vuachère a été réalisée dans le cadre du projet de revitalisation de la Vuachère. Ce détournement a permis d'améliorer le débit d'étiage de la Vuachère et de limiter les apports d'eaux claires permanentes dans le réseau d'évacuation des eaux usées.	X				
La dérivation de la Louve vers la Vuachère, en cas de réalisation de la galerie de transport des déchets depuis la Blécherette vers le centre TRIDEL.	Le tunnel ferroviaire qui relie l'usine Tridel (vallée du Flon) à la gare de Sébeillon a permis de dériver les eaux claires de la Louve vers le lac, et décharger ainsi la station d'épuration. La galerie a également permis l'extension du réseau d'eau potable, avec à la clé un	X				

Projets planifiés en 1996	Etat de la situation en 2010	Réalisé	En cours	Reconduit	Modifié	Abandonné
	approvisionnement sécurisé de quartiers très peuplés.					
L'extension du séparatif.	Mise en séparatif immédiate de tout bâtiment faisant l'objet d'une procédure de permis de construire et situé dans une zone où le séparatif est exigé. Mise en séparatif de tout bâtiment situé dans une zone où le réseau séparatif est construit. Un délai pour ces mises en séparatif peut être accordé. Réalisation de nouveaux tronçons de collecteurs selon la planification établie.		X			
L'infiltration d'eaux claires ou, cas échéant, rétention des eaux claires.	Pour tout nouveau bâtiment ou projet d'aménagement d'une certaine importance faisant l'objet d'une procédure de demande de permis, des mesures de gestion des eaux pluviales (infiltration ou rétention) sont exigées. Lors de travaux d'adaptation des biens fonds privés (mise en séparatif), des mesures d'infiltration sont préconisées de cas en cas. Un plan des zones d'infiltration a été établi dans le cadre du PGEE.		X			
Assainissement de la baie de Vidy.	La conduite de rejet dans le lac des eaux traitées par la STEP de Vidy a été remplacée et prolongée et la chambre de mise en charge située en amont reconstruite.	X				
Assainissement de la zone industrielle de Vernand-ouest (équipement en séparatif).	La réalisation d'un équipement public en système séparatif et la mise en conformité des bâtiments existants ont été effectuées. Un bassin de rétention des eaux pluviales pour l'ensemble de la zone industrielle a été construit, afin de limiter les débits de pointe rejetés dans la Pétause.	X				

10.8. Economie

10.8.1 . Activités secondaires et tertiaires

La problématique du développement des activités économiques dans le cadre du territoire communal (cadre en lui-même insuffisant et non conforme aux réalités régionales) est indissociable de l'évaluation de la marge de manoeuvre spatiale disponible.

Schématiquement, la distinction fondamentale suivante conditionne la formulation des options économiques de base :

- Le centre-ville ou hypercentre n'offre des disponibilités spatiales que de manière ponctuelle et dans une mesure restreinte. Une affectation économique autre que tertiaire n'y est pratiquement pas envisageable.
- En dehors de l'hypercentre, le territoire communal comporte des espaces stratégiques encore disponibles. Le degré de disponibilité s'accroît avec l'éloignement du centre. Une certaine tolérance à l'égard d'activités économiques autres que tertiaires peut être espérée.

Projets planifiés en 1996	Etat de la situation en 2010	Réalisé	En cours	Reconduit	Modifié	Abandonné
Recherche d'entreprises dans les branches tertiaires et industrielles de pointe	Tâche permanente réaffirmée dans le rapport-préavis N° 2005/53 (Agenda21, 6 ^{ème} partie : économie) et dans le Programme de législature 2006-2011, avec notamment l'attribution d'une ligne de crédit de 500'000 francs sur le fonds du développement durable, destinés à l'implantation d'entreprises sur le territoire lausannois.		X			
Affectation à des fins économiques des espaces en situation stratégique encore disponibles (hypercentre et ses extensions, la Bourdonnette, la Blécherette, Vennes), nécessaires à la création d'activités ou à l'implantation d'établissements nouveaux.	Valorisation du site de Vennes par l'intermédiaire de Biopôle SA, société capitalisée par l'Etat de Vaud et les communes de Lausanne et Epalinges. Promotion des parcelles à proximité de la Blécherette notamment dans le cadre du projet de nouveau quartier des Plaines-du-Loup (Métamorphose Nord). Implantation d'activités (stade de football, une piscine, un boulodrome couvert, des activités économiques, des logements et un parking relais) sur les sites de Prés-de-Vidy (Métamorphose Sud). Accompagnement des demandes d'implantation notamment d'entreprises d'envergure.		X			
Offre d'espaces par la Commune lorsqu'elle est maître du foncier, en priorité sous la forme de droit de superficie.	Raréfaction des disponibilités à proposer notamment aux entreprises d'envergure.		X			

10.8.2 . Activités touristiques

Le tourisme est un important phénomène de société. Véritable industrie, il concourt à la création de structures d'accueil et de loisirs et s'ingénie à promouvoir l'image d'une ville, voire d'un pays.

Les dépenses des touristes, outre qu'elles produisent des recettes directes, sont bénéfiques à de nombreux secteurs de l'économie et se traduisent par une création d'emplois directe et indirecte. Pour la Suisse, le tourisme s'inscrit au troisième rang des industries exportatrices, après les secteurs métallurgie, industrie des machines et industrie chimique.

Projets planifiés en 1996	Etat de la situation en 2010	Réalisé	En cours	Reconduit	Modifié	Abandonné
Amélioration et diversification des structures d'accueil touristiques.	Restructuration du site de Beaulieu selon le projet « Beaulieu 2020 » et l'adoption du préavis n° 2009/24 (reconstruction des halles Sud, modernisation des halles Nord, reprise de Beaulieu Exploitation SA par le Groupe MCH de Bâle). Développement qualitatif et quantitatif de l'attractivité lausannoise comme centre de tourisme d'affaires, également du point de vue des investisseurs. Les projets annoncés prévoient 800 nouvelles chambres (offre actuelle : 3'000 chambres), pour un volume d'investissement de 1,5 milliards de francs au cours des prochains 10 ans.		X			
Mise en valeur des lieux et circuits touristiques et atouts lausannois.	Création et commercialisation de deux éditions du Guide Gallimard sur Lausanne Edition de plusieurs dépliants sous l'égide du FERL (circuit olympique, circuit des musées, etc) Valorisation touristique des domaines de la Ville par FODOVI.	X	X			
Elaboration d'un programme de coordination.	Entrée en vigueur de la LADE (loi cantonale sur l'aide au développement économique) comme outil d'orientation des soutiens financiers cantonal et régional. Concertation permanente avec Lausanne Tourisme, FERL (fonds d'équipement touristique régional), Association Lausanne Région, SELT (Etat de Vaud) et Centre patronal.	X	X			
Extension des échanges et des réseaux de	Membre actif d'Ouest-Rail, l'association		X			

Projets planifiés en 1996	Etat de la situation en 2010	Réalisé	En cours	Reconduit	Modifié	Abandonné
communication européens à grande vitesse.	qui a pris le relai de CISL (Communauté d'intérêt de la ligne Simplon – Lötschberg).					
Amélioration du rapport qualité/prix des prestations.	Cf. ci-dessus la Lausanne transport card qui offre aux visiteurs une carte journalière tl pour une nuit d'hôtel Opération de promotion « La Nuit des Etoiles » CHF 40.– par étoile et par nuit durant la période des Fêtes de Noël	X				
Définition d'une politique des transports collectifs et individuels compatible avec les besoins touristiques.	Réalisation m2 Programme « axes forts » Débat sur l'avenir et la structure de la CGN. Mise en service des petites unités CGN et de l'offre Batsol (bateaux électriques Aquarel).	X	X			
Sauvegarde et promotion de la qualité touristique du paysage lémanique.	Inscription du Lavaux au patrimoine mondial de l'humanité UNESCO Projet de parc naturel périurbain du Jorat dans le cadre de la politique nationale des parcs naturels régionaux	X	X			
Programmation d'événements internationaux à caractère répétitif d'ordre culturel, économique et sportif.	Création de l'IFGRA (International Federation of Green Regions Association) sous la présidence du syndic (2007, suite aux travaux du SESEC (Sustainable Environmental Solutions for Emerging Countries) (création en 2001) Création de l'UMVO (Union mondiale des villes olympique) sous la présidence conjointe du syndic et du maire d'Athènes (2007) Activités de Lausanne dans les réseaux de la francophonie (Association internationale des maires francophones (AIMF))	X	X			
Promotion de nouveaux produits touristiques destinés à une clientèle jeune (voyages bonus, vacances actives et sportives, festivals, etc.).	BD-FIL (BD – Festival international de Lausanne) (2005) Développement du Festival de la Cité. Nouvelle scène romande des musiques actuelles (Docks). Portes des étoiles, création d'un centre scientifique populaire au Chalet-à-Gobet. Soutien ponctuels à des manifestations, expositions, etc.	X	X			
Organisation de colloques, congrès, séminaires, etc. nécessitant la construction	Restructuration du site de Beaulieu (voir plus haut).		X			

Projets planifiés en 1996	Etat de la situation en 2010	Réalisé	En cours	Reconduit	Modifié	Abandonné
d'un centre de congrès d'une capacité de 300 à 700 participants.						

10.9. Qualité de l'air

Les progrès technologiques ont permis de réduire sensiblement la pollution atmosphérique des années 1960, essentiellement caractérisée par les suies, le dioxyde de soufre (SO₂) et le monoxyde de carbone (CO). Cette pollution de type acide est aujourd'hui remplacée par des composés de type oxydant, représentés notamment par l'ozone et par les oxydes d'azote.

Principalement produits par les activités humaines, ces composés nocifs ou leurs précurseurs sont produits en grande quantité dans les agglomérations urbaines, tant par les installations stationnaires (chauffages, industries et artisanat) que par les sources mobiles (camions, voitures, motocyclettes, etc.). Ces émissions sont entraînées par les courants atmosphériques et subissent des transformations chimiques au cours de ces déplacements. Tout au long de ce périple, ce mélange de composés, les immissions, fait sentir ses effets.

Projets planifiés en 1996	Etat de la situation en 2010	Réalisé	En cours	Reconduit	Modifié	Abandonné
Intégration, sur le territoire communal, des dispositions du plan des mesures de l'agglomération lausannoise	Principalement dans le PGA.	X				
Utilisation des outils développés dans le cadre du plan des mesures comme instruments de planification et d'évaluation des projets en matière d'urbanisme et de transports	Principalement dans le PGA.	X				
Evaluation de la qualité de l'environnement dans les quartiers d'habitation, identification des problèmes d'hygiène de l'air et propositions de mesures ad hoc	Abandonné suite à la décision de supprimer l'Office de l'environnement en 2005.					X
Surveillance de l'évolution des nuisances et information à la population en matière de qualité de l'air	SEVEN avec accès aux données par la population et l'administration.		X			
Le contrôle des chauffages et l'encouragement des énergies peu polluantes permettront en particulier d'abaisser les émissions des sources stationnaires	SEVEN et loi sur l'énergie du 16 mai 2006 avec le règlement d'application du 04.10.2006. Promotion pour les filtres à particules.		X			

10.10. Lutte contre le bruit

L'Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) distingue cinq types d'installations sources de bruit : le trafic routier (annexe 3), les chemins de fer (annexe 4), les aéroports régionaux (annexe 5), l'industrie, les arts et métiers (annexe 6) et les installations de tir (annexe 7).

Projets planifiés en 1996	Etat de la situation en 2010	Réalisé	En cours	Reconduit	Modifié	Abandonné
Conformément à l'article 37 de cette ordonnance, les immissions de bruit extérieur doivent être consignées dans un cadastre de bruit, et ce séparément pour les différentes installations	Les cadastres acoustiques ont été réalisés. Réseau routier – SEVEN/ 2006 (TJM 2000) Aéroport – PSIA/ 2003 Réseau ferroviaire – CFF / 2005	X				
En relation avec les zones d'affectation prévues par la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT), l'OPB exige l'attribution de degrés de sensibilité (DS) (articles 43 et 44 de l'OPB)	Plan des DS approuvé par le DINF le 23 septembre 2003 Repris et réactualisé dans le PGA en 2006	X				
Réduction des nuisances prioritairement à la source, puis, dans toute la mesure du possible, sur le chemin de propagation et enfin au lieu d'immissions : Identification des quartiers à assainir et proposition d'un catalogue de dispositions d'assainissement Cet assainissement devait être exécuté dans un délai de moins de dix ans, soit pour l'an 2002 (article 17, alinéa 3 de l'OPB)	L'assainissement du réseau routier a débuté par la mise en œuvre des dispositions relatives aux déplacements (zones 30, macarons, hiérarchisation...) Il y a un nouveau délai d'assainissement pour les routes fixé à 2018 par l'OPB. Les études d'assainissement se poursuivent dans les secteurs définis par la DRE.		X			

10.11. Milieu naturel

Située sur l'adret lémanique, orientée vers le sud, adossée au pied du Jorat (Bois Vuacoz 927 m), l'agglomération lausannoise s'étale vers l'ouest, sur les coteaux de la plaine située au débouché du sillon subjurassien.

Bien que l'autoroute de contournement soit un obstacle majeur, la ville n'est pas totalement coupée de son arrière-pays. Plusieurs ruisseaux ou rivières parcourent cette zone du nord au sud, parfois accompagnés d'éléments boisés, pénétrant même jusqu'au cœur de la ville.

Projets planifiés en 1996	Etat de la situation en 2010	Réalisé	En cours	Reconduit	Modifié	Abandonné
Protection des sites (jardins et espaces verts publics et privés) et des éléments naturels présentant une bonne valeur écologique. Promotion de la diversité biologique par la création et la conservation d'un tissu écologique pouvant relier les sites isolés. Sauvegarde du fond et des flancs des cours et plans d'eau.	Les mesures en matière de protection du milieu naturel sont moins visibles. Souvent elles se résument à conserver des espaces naturels intacts. Le PGA a contribué à définir un cadre réglementaire en cette matière. Les principales dispositions s'intéressent à : <ul style="list-style-type: none"> • définir les espaces verts inconstructibles ; 		X			

Projets planifiés en 1996	Etat de la situation en 2010	Réalisé	En cours	Reconduit	Modifié	Abandonné
Conservation de l'aire forestière et renforcement de la pérennité sylvestre dans le but de soutenir ses diverses fonctions protectrices et sociales. Sauvegarde des lisières et bois marginaux (bosquets, rideaux, cordons urbains et campagnards, etc.) en tant qu'éléments constitutifs du paysage. Valorisation, protection et renforcement de l'arborisation faisant partie du tissu urbain. Conservation du caractère de verdure et du tracé des rives du lac.	<ul style="list-style-type: none"> • définir un quota minimum d'espaces verts (20 m²) par 100 m² surface brute de plancher habitable ; • définir un nombre minimum d'arbres à planter en fonction de la surface de la parcelle ; • protéger les arbres majeurs, les cordons boisés, boqueteaux et haies vives sur tout le territoire communal ; • protéger les rives du lac ; • protéger les aires forestières. 		X			

10.12. Accessibilité et mobilité

D'une façon générale, les grandes lignes de développement du système des déplacements doivent faciliter l'accès à la ville, notamment à son centre, tout en préservant l'environnement et en améliorant la qualité de vie. Il est nécessaire à la viabilité urbaine.

Actuellement, la voiture génère de nombreuses nuisances en matière de pollution de l'air et de bruit. Elle occupe, au sol, une place relativement importante et elle est gourmande en énergie. L'amélioration de la situation passe donc par une incitation à renoncer à son utilisation au profit des transports collectifs, des deux roues légers et tout simplement des déplacements à pied. Ce transfert de la voiture aux autres modes de déplacements est possible en développant les transports publics, en les rendant plus attractifs, en définissant une gestion du stationnement appropriée, en favorisant les lieux d'échange et en rendant attractifs les cheminements cyclistes et pédestres.

Il convient de rappeler que le développement du système de transport de la commune de Lausanne s'inscrit dans le contexte régional.

Projets planifiés en 1996	Etat de la situation en 2010	Réalisé	En cours	Reconduit	Modifié	Abandonné
Prolonger prioritairement le LO-LG en site propre vers le nord de la ville, dans le sens de la plus grande pente, où le gain de temps d'un transport nouveau par rapport au trolleybus et aux TI sera le plus important.	Le m2 a été inauguré en 2008	X				
Le prolongement nord en direction de la Blécherette en desservant Beaulieu, l'espace en situation stratégique de la Blécherette et le parking d'échange proche de l'autoroute.	Projet à l'étude dans le cadre des axes forts		X			
La desserte de l'est lausannois, par un TC collectif lourd, en prolongement du TSOL doit aussi être envisagé à terme.	Projet à l'étude dans le cadre des axes forts		X			
Le LEB devrait être raccordé à la gare du Flon en 1997. L'amélioration de la fréquence des convois est envisagée afin	Le raccordement du LEB à la Gare du Flon est réalisé. La cadence aux 15 minutes est d'ores et déjà planifiée. L'achat de		X			

Projets planifiés en 1996	Etat de la situation en 2010	Réalisé	En cours	Reconduit	Modifié	Abandonné
de lui donner, outre sa vocation de chemin de fer régional, une fonction attractive dans la desserte urbaine.	nouvelles rames a été confirmé par le Grand Conseil.					
L'amélioration des vitesses commerciales des lignes de surface passe par une extension des voies bus et par la généralisation des priorités accordées aux TC aux carrefours à feux (SET/SAE). Ces actions pourront être engagées prioritairement sur les lignes principales du réseau TL de surface telles que les lignes 7, 9, 5 et 6, où tout gain dans les temps de parcours aura des répercussions favorables pour un grand nombre de voyageurs. L'amélioration des fréquences des lignes est également envisagée.	La restructuration des lignes tl a été effectuée dans le cadre du réseau 08, en coordination avec la mise en place du m2.	X				
Hiérarchisation du réseau : cette hiérarchisation consiste en la définition de 4 types d'axes du réseau routier, dont les fonctions sont les suivantes: Réseau principal A et B, Réseau de distribution, Réseau modéré, Réseau de desserte.	La hiérarchisation du réseau routier est effective et appliquée depuis l'approbation du plan directeur communal en 1996.	X				
Augmentation de la capacité de l'autoroute de contournement (3ème voie entre Villars-Ste-Croix et Vennes)	La troisième voie a été réalisée.	X				
Réalisation de la route Vennes - Saint-Martin permettant de hiérarchiser le secteur nord-est de la ville et de tranquilliser les quartiers d'habitation actuellement soumis à de fortes nuisances.	Mesure abandonnée.					X
Stationnement						
<p>Les actions au centre-ville</p> <p>1) Mesures de gestion Toutes les places existantes sur le domaine public sont transformées en courte durée payante avec, pour 500 d'entre elles au maximum, la possibilité accordée aux résidents de dépasser le temps limite de parcage moyennant finance, Le remplacement des places de stationnement en surface par des places couvertes est favorisé pour récupérer des espaces publics.</p> <p>2) Mesures d'aménagement Une réglementation restrictive touchant le nombre de places admises sur le domaine privé lors d'une construction, reconstruction ou transformation est</p>	<p>Les mesures de gestion et d'aménagement ont été réalisées.</p> <p>Toutes les places existantes sur le domaine public ont été transformées en courte durée payante Les parkings du Flon et du Rôtillon ont été construits et les places nouvelles compensées par la suppression de places en surface. La réglementation restrictive a été mise en vigueur dans le cadre du PGA.</p>	X				

Projets planifiés en 1996	Etat de la situation en 2010	Réalisé	En cours	Reconduit	Modifié	Abandonné
appliquée, à l'exception des besoins des résidents.						
<p>Les actions à la périphérie du centre</p> <p>1) Mesures de gestion Les quelque 7'000 places publiques existantes sont maintenues, Une grande partie des places de longue durée est transformée en moyenne durée de parcage (moins de 3 heures), La mise en place d'un système de parcage payant favorisant les résidents sur environ 3'500 à 4'000 des 7'000 places existantes est prévue.</p> <p>2) Mesures d'aménagement La construction de deux à quatre nouveaux parkings proches du centre (P+M) offrant au total entre 500 et 700 nouvelles places destinées à la courte et moyenne durée ainsi qu'aux résidents est envisagée, Une réglementation restrictive touchant le nombre de places admises sur le domaine privé lors d'une construction, reconstruction ou transformation est appliquée, à l'exception des besoins des résidents.</p>	<p>Les places de longue durée ont été transformées en moyenne durée. Un système de parcage avec macarons a été mis en place sur presque tout le territoire communal. Il compte 18 zones. Aucun nouveau parking n'a, toutefois, été construit en périphérie du centre. La réglementation restrictive a été mise en vigueur dans le cadre du PGA.</p>	X				
<p>Les actions à la grande périphérie</p> <p>1) Mesures de gestion Les quelque 11'000 places publiques existantes sont maintenues, La mise en place d'un système de parcage payant favorisant les résidents est prévue.</p> <p>2) Mesures d'aménagement La construction d'environ 3'000 à 5'000 places gérées en parkings d'échange (P+R) pour les pendulaires est envisagée. Une réglementation du nombre de places admises sur le domaine privé lors d'une construction, reconstruction ou transformation est adaptée en fonction des contraintes locales.</p>	<p>La politique des parkings d'échanges est toujours d'actualité : Réalisation du parking de la Petite Tuilière et de Vennes, Déplacement du parking de l'avenue de Provence à Vidy, Nouveau parking à la Blécherette, dans le cadre du projet Métamorphose.</p>	X				
Les vélos						

Projets planifiés en 1996	Etat de la situation en 2010	Réalisé	En cours	Reconduit	Modifié	Abandonné
<p>Réaliser un réseau d'itinéraires cyclables dont certains tronçons seront en site propre (piste cyclable) et d'autres intégrés au trafic (bande cyclable), en relation avec la hiérarchisation du réseau.</p>	<p>Les comptages en quelques points de Lausanne montrent un accroissement significatif du trafic cycliste. Si la situation a peu évoluée entre 1993 et 2002, il en va autrement entre 2002 et 2006, période pendant laquelle on enregistre des augmentations de plus de 50%, passant, par exemple, de 340 vélos par jour à 520 au Grand-Pont.</p> <p>Développement des aménagements cyclables :</p> <p><i>Stationnement :</i> Aux abords des pôles importants (gare CFF, centre de quartiers, centre sportifs, interface de transports), la ville a mis en place un système permettant de déposer son vélo et de le protéger efficacement contre le vol. L'offre en stationnement pour les vélos est progressivement améliorée en fonction des besoins.</p> <p><i>Contresens cyclables :</i> Les expériences faites dans d'autres villes et à l'étranger montrent que la présence des cyclistes à contresens ne pose en général pas de problèmes lorsqu'elle est signalée correctement. A Lausanne, un peu plus de 4 km de voies à sens unique ont été aménagés depuis 1980.</p> <p><i>Aménagements en section et aux intersections :</i> A certaines intersections régulées, des aménagements ont été mis en place de façon à permettre aux cyclistes de se positionner devant le trafic à l'arrêt. Depuis 1980, environ 20 km d'aménagements cyclables ont été ainsi réalisés. La mise en place de nouveaux aménagements se fait en relation avec les projets et chantiers en cours</p>	X				
Les piétons						
<p>Création de nouvelles liaisons à travers le tissu urbain, les espaces de détente (forêt, zones sportives, rives du lac, parcs) et les terrains non construits, de manière à améliorer l'accessibilité des grands générateurs de déplacements, des parcs et forêts et des rives du lac.</p> <p>Valoriser le réseau piétonnier existant : traitement de sol, mobilier urbain, arborisation, signalisation (plan des itinéraires touristiques, panneaux de signalisation).</p>	<p>Depuis 20 ans un constant développement des aménagements destinés aux piétons est réalisé. Les réaménagements ont touchés :</p> <p>Des places importantes (Navigation, Riponne, Gare, Place du Port, Place Chauderon, Place de l'Europe), La coulée verte et le pourtour des gares du m2, Des rues fermées au trafic automobile.</p>	X				